

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: Falkirk 113

VOL. XX — No 12



AOUT 1936

L'organisation ouvrière

Résumé du cours de M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., à la Semaine sociale des Trois-Rivières

Je n'ai pas, dans ce cours, à parler particulièrement des syndicats catholiques nationaux. J'ai à exposer plutôt en quoi consiste présentement l'organisation ouvrière en ce pays et à estimer, au meilleur de mon jugement, ses diverses parties constituantes comme éléments précorporatifs. Par conséquent le plan de ce travail sera de décomposer en ses diverses formes le syndicalisme ouvrier au Canada et particulièrement dans le Québec; à analyser les deux principaux types d'organisation, — l'organisation professionnelle et l'organisation industrielle — qui se partagent les diverses nuances syndicales; à considérer enfin ce que vaut chaque tendance syndicale comme élément apte à être intégré dans la plan corporatif.

1. — Diverses formes du syndicalisme ouvrier au Canada

Le mouvement syndical ouvrier au Canada, selon les statistiques fédérales de 1924 — celles de 1935 n'étant pas encore publiées — compte 281,774 membres, soit près de 15 p. c. de la population ouvrière et 2.6 pour cent de la population entière.

Six groupements divisent le mouvement syndical canadien, dont trois sont des fédérations interprofessionnelles ou intermonocorporatives et trois des groupements indépendants. Ces fédérations sont: 1. — Le Congrès des Métiers et du travail du Canada. 2. — Le Congrès Canadien du Travail. 3. — La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Les trois groupements indépendants sont: a) les syndicats locaux isolés, b) les centrales syndicales canadiennes non fédérées, c) les syndicats internationaux indépendants.

a) Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, fondé en 1872, est identifié au mouvement ouvrier américain depuis 1881. Affilié à la Fédération Américaine du Travail, le Congrès des Métiers et du Travail ne fédère que les succursales canadiennes des syndicats internationaux et les centrales syndicales canadiennes qui ne font pas de dualité avec les centrales américaines. Les effectifs du Congrès des Métiers et du Travail du Canada compren-

nent:

1. — 60 organisations internationales, 1366 de leurs sections locales groupant 111,539 membres;

2. — 3 centrales canadiennes, leur 79 filiales et 3039 membres;

3. — 65 syndicats à charte ou unions fédérales comme on les appelle avec 6151 membres.

Soit en tout 63 centrales, 1510 succursales et 120,729 membres. Voilà pour les effectifs du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Mais ces chiffres sont incomplets si l'on veut avoir une idée exacte du groupement ou mieux du mouvement syndical américain au Canada: il y faut ajouter les effectifs des syndicats internationaux indépendants, à savoir:

5 centrales syndicales des chemins de fer ayant 352 filiales et 20,343 membres; dont les effectifs ne sont affiliés ni à la Fédération Américaine du Travail, ni au Congrès des Métiers et du Travail;

14 autres centrales américaines de diverses professions dont les effectifs bien que très minimes, de 32 succursales et 1787 membres seulement, ne sont affiliés qu'à la Fédération Américaine et non à sa doublure, le Congrès susmentionné;

Enfin, la Industrial Workers of the World comptant 11 succursales au pays avec 4,155. L'effectif total du syndicalisme international au pays étant ainsi porté à 83 centrales, 1,905 filiales et 149,014 membres, — ne pas oublier que sur ce nombre il s'en trouve 3,039 relevant de 3 centrales syndicales canadiennes affiliées simplement par sympathie au Congrès Canadien du Travail.

Le Congrès Canadien du Travail est exclusivement canadien. Fondé en 1927, pour supplanter l'ancienne Fédération Canadienne du Travail, le Congrès Canadien du Travail fédère 10 centrales syndicales canadiennes, comptant 300 sections locales avec un effectif de 27,574 membres; 43 syndicats à charte directe représentant 4,491 membres; et une organisation industrielle à nom bien connu autrefois, la "One Big Union" avec ses filiales groupant 23,580 membres. Au total, le "Congrès Canadien"... comptant 11 centra-

(Suite à la page 2)

Sur l'enclume

Leçons d'Espagne.

La population espagnole vit des jours de terreur. Quelles leçons pour tous les peuples chrétiens! Au nom de la liberté de parole, au nom de la liberté de la presse, au nom de la liberté d'association, on a laissé le communisme semer dans un peuple paisible les doctrines subversives; par indifférentisme, voire même par haine de l'Eglise, les sages des temps modernes se réjouissaient de cette "émancipation" des classes populaires. Il ne s'agissait, croyait-on, que de libérer l'Espagne des Jésuites et des communautés religieuses.

"Nombre de manufacturiers et d'hommes d'affaires", nous disent les dépêches de Barcelone du 3 août, "sont fusillés quotidiennement: on les abat dans la rue pour la simple raison qu'ils sont des employeurs".

Si.

Si, depuis 1891, date de la publication de l'encyclique *Reverum Novarum*, les catholiques d'Espagne avaient écouté et mis en pratique les directives de Léon XIII, les masses populaires espagnoles vivraient paisibles et heureuses; la noblesse et la bourgeoisie aussi.

S. E. le Cardinal Villeneuve avait donc cent fois raison d'affirmer, à la Semaine Sociale des Trois-Rivières, que, chez nous, de braves catholiques, des gens d'église font tout ce qu'il est possible de faire pour amener la révolution chez nous, par leur opposition aux réformes sociales urgentes.

Combien d'hommes d'affaires, d'industriels, de politiciens, ont entendu et surtout compris cet avertissement?

Le Congrès.

Un mois, à peine, nous sépare du congrès annuel de la C.T.C.C. Combien de syndiqués désirent aller à St-Hyacinthe? Combien de véritables syndiqués songent aux graves problèmes que nous aurons à y discuter? C'est pourtant ce qui comptera le plus pour le bonheur de la classe ouvrière.

Les Amendements.

Au congrès, il sera question d'amendements à apporter aux lois existantes. L'extension des conventions collectives de travail sera passée au crible... de l'expérience. Puisse-nous, une bonne fois, étudier cette loi, "généreuse dans son principe", mais maigre dans la pratique, à son mérite, sans autre préoccupation que celle d'en

(Suite à la page 5)

Le programme de l'Ecole Sociale Populaire

La journée des treize — Un programme de restauration sociale — Par Mgr Wilfrid Lebon, professeur à l'Université Laval

Note de la Rédaction: Dans un temps où nos politiciens font si fréquemment allusion au programme de l'Ecole Sociale Populaire, les lecteurs de la "Vie Syndicale" liront avec intérêt cet article paru dans l'une des dernières publications de l'E. S. P., "Les vingt-cinq ans de l'E. S. P." Nos syndiqués se réjouiront de constater que par leur aumônier de Montréal et le président-actuel de la C.T.C.C., le syndicalisme catholique ne fut pas étranger à l'élaboration de ce programme.

Le 9 mars 1933 fut, pour le Canada français, une véritable journée "d'Union de Fribourg". De cette réunion de jadis, en Suisse, est sorti tout un mouvement social. Si parva licet..., nous pouvons dire que de cette journée du 9 mars, organisée par l'Ecole Sociale Populaire de Montréal, est sorti un mouvement dont l'influence se fera de plus en plus sentir dans notre province. Le chêne robuste origine toujours d'un humble gland.

Voyons quelle fut cette journée, quelles idées y furent débattues et quels résultats nous avons droit d'en attendre.

I

Depuis longtemps, il était question, chez nous, d'élaborer un programme de restauration sociale. La C. C. F. (Cooperative Commonwealth Federation) avait le sien, les communistes le leur. Il ne suffisait pas de dire que ces programmes ne valaient rien, il fallait en avoir un à leur opposer. L'opinion saine s'agitait, et non seulement dans les rangs du peuple, mais surtout dans les professions libérales, dans les carrières agricoles, industrielles et commerciales, tout comme chez certains membres du clergé, on demandait une orientation, pour ne pas dire des directives.

L'Ecole Sociale Populaire jugea qu'il y avait quelque chose à faire. N'a-t-elle pas été fondée tout spécialement pour diffuser la doctrine sociale catholique? Mais la tâche était d'importance, et l'Ecole jugea opportun de demander la collaboration d'un certain nombre de personnes intéressées aux problèmes sociaux. Comme elle désirait avant tout faire oeuvre doctrinale, elle jugea préférable d'inviter des moralistes.

Le 9 mars 1933 se réunissaient donc, à l'Immaculée-Con-

ception de Montréal, sous la présidence du R. P. Archambault, S. J., directeur de l'Ecole Sociale Populaire, ceux dont les noms suivent: S. Exc. Mgr Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, alors directeur du grand séminaire de Montréal, Mgr Eugène Lapointe, vicaire honoraire de Chicoutimi, Mgr Charbonneau, vicaire général d'Ottawa, Mgr Desranleau, curé de Sorel, Mgr Lebon, du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, professeur à l'Université Laval, le R. P. Forest, O. P., doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal, l'abbé Philippe Perrier, professeur au scolasticat de Joliette, le R. P. Léon Lebel, S. J., aumônier général de l'U. C. C., l'abbé Jean Bertrand, aumônier des syndicats catholiques de Montréal, le R. P. G. H. Lévesque, O. P., professeur au scolasticat d'Ottawa, les RR. PP. Chagnon, S. J., et de Léry, S. J., professeurs au scolasticat de l'Immaculée-Conception.

C'était donc en réalité la "journée des treize". Ces treize membres, venant des quatre coins du pays, se connaissaient pour la plupart depuis longtemps, et avaient eu l'occasion d'étudier, d'une façon ou de l'autre, différents problèmes sociaux.

Le but de la réunion était double: discuter d'abord le programme de la C. C. F. que M. Woodsworth venait de lancer dans le public et qui commençait à faire tourner bien des têtes, élaborer ensuite un programme de restauration sociale que l'on réclamait partout.

Afin de discuter sur des lignes précises, deux rapports avaient été préparés, l'un par le P. Lévesque, O. P., l'autre par le P. Chagnon, S. J., tous deux spécialistes en la matière. Le premier est un brillant diplômé des Sciences sociales de l'Université de Lille, et l'autre, après des années d'étude et de pratique, enseigne aujourd'hui la sociologie à l'Université grégorienne de Rome. Ces rapports furent suivis d'échanges de vues. Les grandes lignes du programme furent arrêtées sur le champ. Dès le lendemain, un comité travaillait à sa rédaction.

Qui dira l'intérêt d'une pareille journée? Une atmosphère de religieuse et cordiale sym-

(Suite à la page 6)

LA BONNE VOIE

Le chemin de la banque mène à la prospérité. Un compte d'épargne offre plusieurs avantages. Il développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et donne de l'assurance. Il protège votre argent contre les pertes, le vol et les dépenses inutiles. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

534 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ
DUPUIS
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER — MONTREAL

L'organisation ouvrière

(Suite de la première page)

les, 396 sections locales et 55,645 syndiqués.

Plus élevé cependant est l'effectif véritable de tous les syndiqués nationaux neutres du pays (n'incluant pas pour l'instant les nationaux catholiques). Aux chiffres précédents il faut ajouter en effet ceux des organismes indépendants; d'abord 38,317 membres et 275 succursales de 20 autres centrales syndicales canadiennes, puis 10,452 membres groupés dans 42 syndicats isolés. Si l'on ajoutant à ces chiffres — et ce serait juste — les 3 centrales canadiennes qui ont affilié au groupement international leurs 79 sections locales avec un effectif de 3,039 membres; et de même aussi les 6,151 membres des 65 syndicats à charte directu du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, l'effectif global du groupement syndical exclusivement canadien — sans comprendre les "catholiques", toujours — atteindrait le nombre de 34 centrales, 857 filiales et 113,604 syndiqués.

c) La Confédération des travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. fut fondée en 1921. Elle est essentiellement nationale et tend à étendre ses ramifications dans le pays au sein de tous les milieux catholiques où cela est possible.

En 1934 — selon toujours les mêmes statistiques — l'effectif de la C.T.C.C. était de 30,346 membres, groupés dans 122 syndicats locaux

Ajoutant ces 30,346 syndiqués catholiques aux 113,604 syndiqués nationaux neutres, l'effectif global de tous les syndicalistes nationaux, à l'exclusion des 9,190 sympathisants internationaux signalés plus haut, s'élève à 134,760 contre un total de 147,014 internationaux.

Le Congrès des Métiers du Travail perd annuellement son avance depuis une dizaine d'années. Ainsi depuis 1934, pour le seul compte des syndicats catholiques nationaux, c'est au moins 10,000 membres de plus qu'il faudrait ajouter à l'effectif syndical canadien ci-haut mentionné. Aussi faut-il savoir que, conscient de leur ascension accélérée, le Congrès Canadien du Travail et la C.T.C.C. viennent de s'unir dans un cartel qui a nom la Conférence Nationale Ouvrière Son but est de pouvoir revendiquer plus puissamment auprès du gouvernement fédéral le droit du groupement syndical national du pays à une représentation équitable dans les diverses commissions gouvernementales. Dans la province de Québec l'aile radicale du syndicalisme, ou syndicalisme industriel révolutionnaire, n'a jamais eu beaucoup de prise.

Le mouvement syndical, chez nous, se limite donc à trois groupements: l'international américain, le national neutre, le national catholique. Il faut ajouter quelques syndicats indépendants.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada compte actuellement, sans exagération, pas moins de 43,000 membres. Environ la moitié de ce nombre est comprise dans

(Suite à la page 4)

**Pour vos YEUX
et votre BOURSE**

Consultez les spécialistes officiels
des Syndicats Catholiques
Nationaux

L'EXAMEN DE VOS YEUX

Par un PERSONNEL de SPECIALISTES OPTOMETRISTES et "BACHELIERS EN OPTOMETRIE" qui ne peut-être meilleur pour toute personne qui porte ou qui devrait porter des verres.

Réputation
enviable

Notre maison, avec le progrès que tout le monde lui connaît, poursuit toujours depuis 1923 une même politique, celle de procurer à des milliers de personnes des verres à vision précise et montures à cachet esthétique.



Occasion
exceptionnelle

Il ne vous en coûtera pas plus cher pour procurer à vos yeux ce qu'il leur faut. Profitez de la réduction accordée actuellement sur tous nos verres et montures.

TAIT-FAVREAU, Ltée

LORENZO FAVREAU, O.O.L.

265, rue STE-CATHERINE EST — Tél. LA. 6703

6890, rue St-Hubert
Tél. CA. 9344

SUCCURSALES:

3871, Ste-Catherine Est
coin Bourbonnière — FR. 5900

270 AVE VICTORIA — ST-LAMBERT — TÉL 791
LA PLUS GRANDE INSTITUTION D'OPTIQUE DU GENRE AU CANADA

Dent Harrison & Sons

LIMITED
BOULANGERS

PAIN "WONDER" ET GATEAUX "HOSTESS"
323 AVE PRINCE ALBERT

DExter 3566

LAnc. 5163

Boulangers de la Royauté
PAIN ET GATEAUX "IDEAL"

James Strachan Limited

1244 rue Hôtel-de-Ville

LAncaster 7105

LE PAIN MODERNE

CANADIEN LIMITEE

Spécialités: "Pain français" et "Petits Pains"

FAlkirk 1191

2250 PAPINEAU



GANTERIE

Gilets de cuir Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc.

Acme Gloves Works Limitd

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite



Honorable ADÉLARD GODBOUT
Premier Ministre
Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation

AUX OUVRIERS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Ouvriers, mes frères,

Je salue en vous le courage, la loyauté, l'honneur que vous incarnez si bien. La nation compte sur vous, et vous ne lui faites pas défaut. Dans les temps difficiles que nous avons traversés, au milieu de toutes les crises économiques dont le monde a souffert, vous êtes demeurés les fermes soutiens de la foi religieuse et de l'ordre familial et social.

C'est que votre force consiste en votre fidélité aux principes les plus sûrs qui puissent conduire les peuples à leurs destinées.

Vous savez pleinement vivre votre vie syndicale catholique. Vous êtes des éléments d'ordre et d'équilibre dans la société, où s'affirme chaque jour davantage la grande loi de l'interdépendance des institutions aussi bien que celle des individus.

Mon gouvernement reconnaît de façon pratique vos besoins et vos mérites. Nous entendons donc, mes collègues et moi-même, coopérer le plus étroitement possible avec vos syndicats pour le règlement de toutes

les questions qui vous intéressent et vous tiennent à cœur. Notre but est ainsi de vous être utiles en secondant vos louables initiatives.

En retour, nous vous demandons également votre coopération. Vous savez que nous suivons avec toute notre sympathie le développement de vos syndicats. Rien de ce qui se passe chez vous, ouvriers, ne nous semble négligeable. Aussi nous trouverez-vous attentifs à vous écouter et à vous venir en aide dans toute la mesure du possible.

Vous faites partie intégrante de la société, au même titre que vos patrons. Le travail et le capital sont deux leviers complémentaires et donc nécessaires l'un à l'autre. Et c'est notre ferme décision que justice vous soit rendue, afin qu'employés et employeurs puissent traiter de leurs problèmes communs sur le plan de la justice, de la charité chrétienne, de la dignité personnelle et de l'égalité sociale.

Adélar GODBOUT

Québec, le 6 août, 1936.

Cartes d'Affaires

AVOCATS

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guerin, Goudrault & Garneau

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,
Substitut Senior du Procureur Général.
C.-E. GUERIN, C.R., M. GOUDREAULT, C.R.,
ANTONIO GARNEAU, C.R., H.-N. GARCEAU, C.R.
MARCEL PIGEON.

TÉL. PLateau 2673

Germain Charland

AVOCAT

Du bureau légal
CHARLAND & CHARLAND

57, rue ST-JACQUES O.
MONTREAL

JULES DUPRÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

de l'étude

Duranleau, Duranleau & Dupré

60 OUEST RUE ST-JACQUES - MONTREAL

J.-H. Michaud, LL.M., René Duranleau, LL.L., Jules Dupré, LL.L.,
Paul Duranleau, LL.B.

HArbour 9291

COMPTABLES

Tél. LAncaster 2412

ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables - Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C. Roméo Carle, C.A.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C. A. Dagenais, C.A.
84, RUE NOTRE-DAME O., MONTREAL

DIVERS

CLairval 7902

Service courtois et diligent

AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE MAISONNEUVE
(Angle William-David) MONTREAL
MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Service jour et nuit

CHerrier 8676

GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel

Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

L'organisation ouvrière

(Suite de la page 2)

80 syndicats locaux indépendants et l'autre moitié appartient à 90 filiales partagées à 8 fédérations.

A noter qu'à eux seuls les syndicats catholiques comptent huit conseils centraux — 7 organismes de propagande et d'action — dans cette province, alors que nationaux et internationaux n'en ont que deux respectivement situés chacun à Montréal et à Québec.

2. — Types d'organisation, organisation professionnelle, industrielle

Outre qu'ils sont divisés entre deux grandes branches: nationale et internationale, les différents groupements syndicaux au Canada se partagent aussi entre deux types principaux d'organisation: les syndicats de métiers, qui groupent les travailleurs d'un métier particulier ou de métiers ou occupations intimement liés — briqueteurs et maçons, par exemple, et les syndicats d'industrie, qui englobent les travailleurs des diverses sphères d'une même industrie — l'exploitation houillère par exemple. Certains syndicats du premier groupe englobent les travailleurs de divers métiers, y compris aides et manoeuvres, de sorte qu'ils sont pratiquement des syndicats d'industrie. Il existe un autre type d'organisation qui groupe en un syndicat unique la main d'oeuvre de toutes les industries.

a) Syndicats professionnels.

Au Canada comme aux Etats-Unis les syndicats professionnels sont encore largement prépondérants sur les syndicats industriels. C'est particulièrement le cas pour les syndicats internationaux. La Fédération Américaine du Travail s'est toujours opposée en principe au syndicalisme industriel. Au contraire, le Congrès Canadien du Travail et la Confédération des Travailleurs Catholiques n'ont plus foi au syndicalisme professionnel. L'un et l'autre organisent par profession quand ils ne peuvent faire autrement et pour un temps seulement. Leurs effets portent plutôt vers l'organisation industrielle, croyant cette méthode plus apte, de nos jours, à protéger le plus grand nombre possible d'ouvriers.

Pour fins d'organisation, la Fédération Américaine du travail a divisé les Etats américains et les provinces canadiennes en districts sans tenir compte de la ligne frontière séparant les deux pays. Elle entretient un personnel d'organismes à gages, et l'un d'eux réside au Canada.

La Fédération a établi quatre divisions ayant charge des intérêts des groupes de métiers les plus importants à savoir: la division du bâtiment, celle de la métallurgie, celle des chemins de fer et celle des métiers se servant de l'étiquette syndicale. Ces sous-organismes qui surveillent les intérêts généraux des travailleurs des industries qu'ils représentent ont des conseils locaux dans différentes villes.

Est-ce là toutes les ramifications des syndicats internationaux au Canada? Non pas. Un bon nombre d'autres non encore groupés en divisions industrielles par la Fédération américaine du Travail ont cependant créé entre eux divers organismes de liaison. Ce sont les conseils ou fédérations des métiers alliés, les conseils de district, les comités divers des organisations des chemins de fer.

Les conseils des métiers aliés sont constitués par des syndicats de différents métiers dans une même industrie. On en compte 12 dans le bâtiment, 14 dans l'imprimerie, 16 dans les chemins de fer et 4 parmi les employés municipaux. A l'exception de l'industrie ferroviaire tous ces conseils sont locaux. Parmi les employés de chemins de fer, et ici on n'entend que le personnel des ateliers, la juridiction de ces conseils est soit locale, soit régionale ou elle s'étend jusqu'aux limites de chaque réseau. Dans l'industrie ferroviaire, ces conseils sont connus plutôt sous le nom de "fédérations locales" ou "fédérations de réseau".

Enfin les conseils de district terminent la liste des organismes intermédiaires établis au pays par certaines organisations internationales. Les conseils de district sont exclusivement des conseils professionnels formés de plusieurs syndicats du même métier. Il va de soi que la juridiction de ces conseils varie: limitée à une seule ville dans quelques cas, elle est régionale dans d'autres cas, et assez souvent provinciale.

En résumé, il y a environ 30

organisations internationales de métiers sur 77, qui sont constituées jusqu'à date en Canada, les différents corps intermédiaires précédemment décrits.

Ces conseils des métiers alliés et conseils de district n'existent guère au sein du mouvement syndical national. D'abord sur 34 organisations nationales neutres, deux seulement ont des conseils régionaux. Les autres centrales canadiennes n'en ont pas parce que près de la moitié n'ont établi de filiales que dans une ou deux provinces et que les autres, 7 ou 8, étant des organisations constituées à base industrielle, n'ont pas besoin de ces "conseils". Chaque section locale de ces centrales canadiennes y supplée avec avantage. Cependant on trouve bien quelques conseils de métiers locaux dans les syndicats catholiques nationaux du Québec, notamment dans les industries du bâtiment et de l'imprimerie.

b) Syndicats industriels.

Voyons maintenant comment s'y manifeste le second type de l'organisation syndicale, c'est-à-dire le syndicalisme industriel. Beaucoup moins répandu que le précédent, le syndicalisme industriel est toutefois une tendance contemporaine irrésistible dans le monde du travail.

Le premier syndicat industriel qui fut fondé au Canada, c'est la Industrial Workers of the World établie au pays depuis 1912 et dont le siège social est à Chicago. Bannie par le gouvernement canadien en 1918, ce bannissement fut enlevé en 1919. La Industrial Workers of the World n'a toujours eu d'effectif que dans l'Ouest du pays. Elle n'en compte plus que quelques milliers composés de mineurs et de bûcherons. Organisation de lutte de classe, son principal but est l'abolition du salariat par l'établissement du socialisme corporatif.

Mais si la I.W.W. est une organisation décadente depuis nombre d'années, c'est que la **One Big Union** a surgi, en 1919, en lui prenant une bonne partie de ses membres. Cette organisation, partie encore, de l'Ouest, fit fureur dans tout le pays, un temps, mais fut vite réduite, à peu d'exception près, à son foyer de naissance: Winnipeg. D'inspiration soviétique la O.

(Suite à la page 6)

2986 RUE PLESSIS
MONTRÉAL

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Canadienne de Pompes Funèbres, Limitée

8 LAPOINTE, 6136 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 2900



G. N. MONTY

Tél. HArbour 7033

Résidence:

1684, Blvd St-Joseph E.
CHerrier 1391

Isidore Coupal NOTAIRE

Edifice du "TRUST & LOAN"
10, rue St-Jacques E.
Chambre 54 MONTREAL

EDYER MECANIQUE

VOLCANO

CHALIFOUX & FILS LTEE

1104 Beaver Hall - Montréal
Usines à St-Hyacinthe.

CHerrier 2171

Portes et châssis métalliques
Latte métallique
Couvertures: cuivre, ardoise, composition.

Eastern Steel Products

1335 Ave Delorimier,
Montréal, Qué.
Limited

Ouvriers, pensez à l'Union Nationale!



Vous avez été négligés, vos intérêts furent trop longtemps sacrifiés aux trusts. L'heure a sonné qui améliorera votre sort.

QUI a paralysé la loi des contrats collectifs?

QUI a secoué l'apathie du gouvernement Taschereau-Godbout-Bouchard?

QUI a crevé l'abcès gouvernemental avec le bistouri de l'enquête des Comptes Publics?

QUI a forcé le gouvernement éphémère de M. Godbout à voter les pensions de vieillesse?

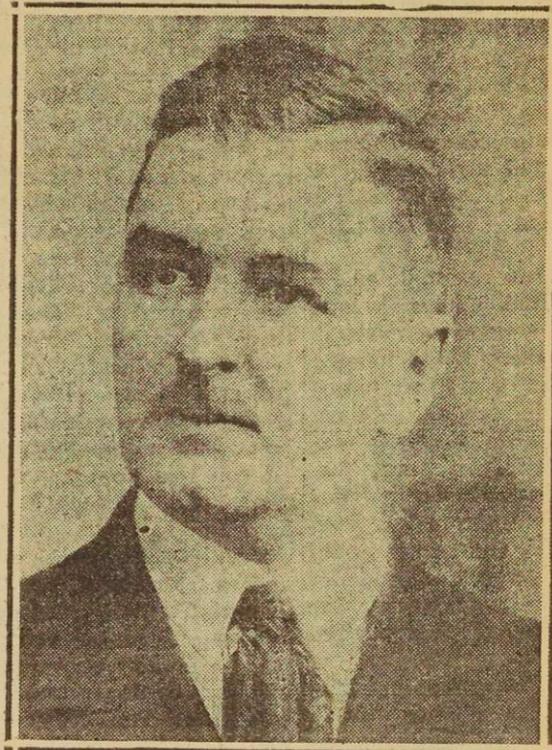
QUI a forcé Antoine Taschereau à rembourser \$15,000 au trésor provincial?

QUI a fait fuir du gouvernement les indésirables qui vous exploitaient?

QUI vous offre les meilleures garanties d'avenir?



SI C'EST MAURICE DUPLESSIS VOTEZ POUR LUI



MAURICE DUPLESSIS
Chef de l'Union Nationale

Sur l'enclume

(Suite de la 1ère page)

faire un levier pour relever les conditions de travail, une arme de paix sociale!

La prépondérance.

Cette loi permet à l'Etat d'intervenir dans la fixation des conditions de travail et des taux de salaires. C'est un grand point. Mais, ce droit de l'Etat a des restrictions. La loi décrète expressément que cette intervention, pourtant si nécessaire, ne peut avoir lieu que si les employeurs signataires représentent une "importance prépondérante", c'est-à-dire, majoritaire, cette importance étant estimée d'après la liste de paye des ouvriers. Cela revient à dire que l'Etat ne peut intervenir entre employés et employeurs de la même industrie, à moins que cinquante et un pour cent du capital ne consente à donner à ses employés telles conditions de travail. Actuellement tout le monde parle d'une loi générale du salaire minimum pour obvier au refus majoritaire des patrons. Une loi de salaire minimum est une excellente chose, si elle est bien bâtie sans doute. Cependant tous les employés sont d'accord pour proclamer la supériorité de l'extension des

conventions collectives à divers points de vue. N'y aurait-il un moyen de rendre cette loi plus facilement applicable à un plus grand nombre d'industrie? La chose nous semble facile. En Italie, l'Etat a droit d'étendre un contrat collectif à toute une industrie dès que cet accord intervenu entre employeurs et employés représente dix pour cent des intéressés.

Le mot "importance prépondérante" est, peut-être, à première vue, un vocable "démocratique", mais, dans notre système économique, il n'est guère favorable à la majorité des citoyens, c'est-à-dire, des travailleurs.

Au reste, l'économie de la loi de l'extension des conventions collectives est basée sur un fait accompli. Etant donné que des employeurs consentent à donner à leurs employés tels salaires déterminés, l'Etat juge que les autres employeurs n'ont pas de raison de payer des salaires moindres, que ce salaire est le salaire raisonnable. Est-il nécessaire que ce fait accompli représente, la majorité des parts, excusez-moi, la majorité du capital investi dans une industrie?

Les sanctions.

Toute loi bien faite prévoit des sanctions pour ceux qui ne voudraient pas s'y conformer.

Dans le cas présent, les sanctions ont "une importance prépondérante". Cette loi n'est pas faite pour les patrons honnêtes, "pour les anges", mais pour protéger les ouvriers contre les patrons qui croient qu'en affaires tout est permis, du moment que ça paye. La loi doit être faite de manière que ça ne paye pas le patron qui la viole. Pour cela, il faut, de toute nécessité, des sanctions, des punitions proportionnées à l'offense, à la difficulté de prendre le violateur et à la perturbation sociale qu'il cause par son délit.

Le patron, du point de vue économique, reste le maître de son ouvrier; c'est lui, le patron, qui donne de l'ouvrage. En terme populaire, il faut que la loi dise au patron: si tu touches aux droits de l'ouvrier que je déclare légaux, tu goûteras du bâton.

Six mois.

Cette même loi n'accorde à l'ouvrier le droit de réclamer que six mois d'arrérage. Nos ouvriers ont eux-mêmes demandé cette restriction. Ils croyaient que l'ouvrier serait par le fait même enclin à réclamer au plus tôt possible. Ce fut une erreur. Cette clause favorise surtout le patron qui ne veut pas respecter la loi; elle limite son risque de ne pas

payer le salaire de six mois. Si l'ouvrier, à cause de la situation où il se trouve ne peut exiger son salaire sans s'exposer à perdre sa position, le patron en profite. Il est assuré de ne pas être obligé de payer plus de six mois d'arrérage. Plus il retarde à se conformer à la loi, plus ça le paye.

Pourquoi ces critiques?

Pourquoi ces critiques contre une loi éminemment sociale? Je demande bien pardon aux lecteurs de la "Vie Syndicale" si ces quelques lignes froissent leurs sentiments. C'est précisément parce que j'estime cette loi, dans son principe, éminemment sociale que je désire la voir se perfectionner dans la pratique, de jour en jour. Cette loi est la base même du meilleur corporatisme. Voilà pourquoi l'on doit surveiller avec soin cette fondation destinée à supporter tout l'édifice social.

PIT MARTEL.

Lisez et faites lire
LA VIE SYNDICALE

Encouragez

les

Annonces

de

La Vie

Syndicale

L'Organisation ouvrière

Suite de la page 4

B.U. groupa ses membres par industrie et par unité géographique afin de faire facilement des mouvements de grèves générales. Mais se voyant déchoir, elle dut remiser ses méthodes violentes. Depuis 1927 elle est affilié au Congrès Pan-Canadien du Travail, lequel championne la cause de l'unionisme industriel mais selon des méthodes modérées. D'où l'on voit évolution de la One Big Union.

Le troisième exemple en fin de syndicalisme industriel révolutionnaire lancé au Canada le fut par Worker's Unity League fondé en 1930 par l'Internationale rouge de Moscou. Mais la Worker's Unity League est désormais considérée comme dissoute depuis que le dernier congrès de l'Internationale rouge, en août 1935, enjoignit au parti communiste du Canada et d'autres pays de cesser de créer des syndicats révolutionnaires indépendants, et de pénétrer dans les organisations existantes. Aussi les adeptes de la Worker's Unity League jouent-ils le rôle hypocrite aujourd'hui d'encourager le développement des syndicats internationaux au pays, en prenant bien soin d'y entrer eux-mêmes.

Le syndicalisme industriel au Canada n'est pas seulement le fait des révolutionnaires: plus nombreux sont mêmes les syndicalistes modérés qui l'ont adopté. Nous en trouvons des exemples dans les trois camps syndicaux: internationaux, nationaux et catholiques. Ce ne sont pas tous des exemples de syndicats cent pour cent industriels. Ces cas sont l'exception. Mais bon nombre sont en voie de le devenir. Dans certaines industries une évolution naturelle se poursuit par voie d'extension de juridiction, d'amalgamation, de consolidation ou même de fusion.

Parmi les internationaux les meilleurs exemples de syndicats industriels opérant au Canada se trouvent, sauf quelques omissions possibles, dans les cinq industries suivantes: l'exploitation houillère, la traction électrique et ses subsidiaires, les distilleries, le textile, la chapellerie. On y constate par ailleurs un peu plus d'exemples de syndicats semi-industriels, qui ne groupent que quelques catégories d'ouvriers dans une même industrie. Ainsi en est-il dans le bâtiment, l'hôtellerie, les patronistes, la mécanique, la pulpe et le papier, la forge, la confection, les chemins de fer, l'imprimerie et quelques autres industries.

Toute proportion gardée, par rapport au nombre encore très inférieur d'industries organisées au sein du syndicalisme national, le groupement des ouvriers par industrie y est beaucoup plus développé que dans le mouvement rival.

Le Congrès Canadien et la Confédération des Travailleurs Catholiques portent leurs efforts continuellement vers l'organisation industrielle, croyant cette méthode plus apte, de nos jours, à protéger le plus grand nombre possible d'ouvriers.

Sur 10 centrales qui lui sont affiliées le Congrès Canadien du

Travail en compte 7 qui sont industrielles: L'Amalgamated Building Workers of Canada, l'Amalgamated Civil Servants, l'Electrical Communication Workers of Canada, la Canadian Electrical Trades Union, la Canadian Printers Union, la Canadian Brotherhood of Railroad Employees et la Canadian Association of Railway Carmen. Les syndicats catholiques créèrent en 1924, une première fédération. Allait-elle être professionnelle ou industrielle? Elle fut industrielle et ce fut parmi les métiers du bâtiment, lesquels cependant étaient organisés professionnellement dans leurs localités respectives. La Fédération catholique nationale des Métiers du Bâtiment est encore organisée: industrielle à sa tête et professionnelle dans ses sections locales.

La première orientation de la C.T.C.C. vers le développement du syndicalisme industriel en son sein ne fut pas le fait d'un plan préconçu. Mais, sans se l'avouer très nettement, ses dirigeants, nourris de l'enseignement de Rerum Novarum — Quadragesimo Anno — n'était pas encore connue — étaient convaincus que c'était bien la formule syndicale qu'il fallait préférer. Sans qu'elle soit encore écrite dans ses constitutions c'est aujourd'hui la politique d'organisation syndicale dont la C. T. C. C. ne s'éloigne plus.

Depuis cette première fédération dans les métiers du bâtiment, sept autres ont été formées dans les industries suivantes: imprimerie, chaussure, pulpe et papier, amiante, vêtement, textile et chez les barbiers-coiffeurs, moins la fédération des barbiers qui est professionnelle, les six autres sont des fédérations industrielles. Celle de l'imprimerie, formée dans les mêmes circonstances que celle du bâtiment, est professionnelle dans ses sections locales et industrielle à la tête. Les cinq autres fédérations des travailleurs de la chaussure, de la pulpe et du papier, de l'amiante, du vêtement et du textile sont industrielles de la base au sommet, à savoir que chacune est directement constituée de syndicats locaux enfermant tous les travailleurs des divers métiers ou occupations compris dans chaque industrie. Dans la grande industrie, ces syndicats locaux sont parfois divisés par catégories principales de travailleurs mais chaque section restant subordonnée au syndicat central.

3.—Éléments aptes au plan corporatif.

Dans l'exposé qui précède des différents organismes syndicaux constatés au sein des diverses tendances syndicales existant au pays, quels sont les organismes aptes à être intégrés dans un régime corporatif professionnel?

Qu'entendons-nous d'abord par organisation professionnelle corporative? Une organisation englobant toutes les activités professionnelles d'une même industrie—selon la pensée de Pie XI, du moins. Les organismes syndicaux capables d'être incorporés dans le régime de la corporation professionnelle, ce sont tous les organismes supérieurs suivants: conseils ou fédérations de métiers alliés, fédérations

industrielles et conseils centraux.

Sont omis de cette énumération les conseils de district que l'on rencontre dans une trentaine de métiers au sein du groupement international. Peu importe leur juridiction locale, provinciale ou même nationale dans quelques cas, ces conseils de district, n'étant formés que par des syndicats d'un seul métier, n'ont aucune valeur réelle, pas plus que les syndicats isolés ou indépendants, comme éléments précorporatifs. Les intérêts d'une seule classe d'ouvriers les intéressent.

Il en va autrement avec les conseils de métiers alliés qui ne sont établis cependant que dans quatre industries. Au sein des syndicats internationaux et des syndicats catholiques il s'en trouve dans les industries du bâtiment et de l'imprimerie. Les syndicats internationaux en comptent dans trois industries de plus, dans les chemins de fer. Tous ces conseils de métiers alliés doivent être considérés comme de vrais exemples d'organismes précorporatifs. Incorporant tous les métiers syndiqués d'une même industrie, ces conseils constituent le mécanisme propre à pouvoir contracter des ententes pour tous les ouvriers de la même industrie, dans leur juridiction locale. Laquelle en effet ne dépasse pas la ville où ils sont établis, exception faite cependant pour ceux de l'industrie ferroviaire.

Quant au pouvoir de conclure des conventions de travail, les conseils des métiers du bâtiment et de l'imprimerie le possèdent déjà tant chez les syndicats internationaux que catholiques, mais ces conventions doivent avoir été approuvées auparavant par les syndicats locaux affiliés.

Dans le groupement national ce pouvoir de négociation des conditions de travail dans une localité est exercé directement par les syndicats d'industries fondés par le Congrès Canadien du Travail, lesquels syndicats industriels supprimant par le fait même le besoin des conseils de métiers.

Il n'y a au pays de véritables fédérations industrielles qu'au sein des syndicats nationaux neutres et des syndicats nationaux catholiques. Bien que noyée encore par le syndicalisme professionnel, le syndicalisme de classe, la province de Québec est la première, au pays, à produire depuis deux ans des embryons de corporations, en vertu de la "loi relative à l'extension des conventions collectives de travail". Ces embryons existent en effet dans les comités paritaires prévus par cette loi pour surveiller l'application des conventions collectives. Et l'on peut dire que dans tout métier ou industrie dans lesquels fonctionne un comité paritaire, l'on passe déjà du plan syndical au plan corporatif.

Conclusion

Nous avons constaté qu'il y a en Canada trois grands courants syndicaux: l'International, le national et le catholique (ou confessionnel). Les deux premiers traversent tout le pays. Le dernier est limité présentement au Québec. Le non-sens du syndicalisme international au pays frappe de plus

l'intelligence des ouvriers canadiens. Aussi de moins en moins s'y laissent-ils enrôler. Leur adhésion en nombre croissant dans le double mouvement syndical national et syndical catholique est le grand espoir de l'avenir.

Nous avons constaté ensuite que le syndicalisme ouvrier au Canada se divisait en deux principaux types d'organisation: les syndicats de métiers et les syndicats d'industrie. Les syndicats professionnels, encore les plus nombreux, tombent cependant en défaveur. Graduellement les syndicats industriels les supplantent. Ce sont les syndicats industriels qui répondent le mieux à la formule corporative chrétienne puisqu'ils "groupent les hommes, non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent". Le syndicalisme national et particulièrement le syndicalisme catholique travaillent résolument à la réalisation de ce vœu de Pie XI.

C'est à vrai dire par ce mode d'organisation dans chaque industrie, du côté ouvrier et patronal, que pourra s'effectuer la véritable corporation chrétienne dans laquelle l'opposition des classes pourra se muer en collaboration.

Mais pour assurer cette collaboration chrétienne il faut que les hommes et les associations appelés à l'exercer soient guidés par autre chose que par une doctrine matérialiste ou neutre, car c'est la porte ouverte à toutes les erreurs et aux pires abus. Aussi est-ce bien pour repousser ce danger qu'est né le syndicalisme catholique, en ce pays, en faisant rayonner la lumière de l'Évangile sur les problèmes du travail, en ouvrant ses rangs à tous ceux qui ont foi dans sa doctrine et en offrant sa collaboration à toute association professionnelle de bonne volonté.

Alfred CHARPENTIER,

Président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Le programme...

(Suite de la 1ère page)

pathie enveloppait les membres qui n'avaient au cœur qu'une ambition: faire œuvre d'apôtres sociaux. Ils comprenaient leurs responsabilités. Les idées ont toujours leur dynamisme. Le communisme est là pour le prouver. Il s'agissait donc de présenter au public canadien des idées salvatrices.

II

Ces idées ne pouvaient être autres que celles préconisées par Léon XIII dans *Rerum novarum* et par Pie XI dans *Quadragesimo anno*. N'ont-elles pas servi de base à la restauration sociale entreprise par Dollfus en Autriche, par Salazar au Portugal? Ne cherche-t-on pas aussi à les réaliser de plus en plus dans la Suisse catholique, surtout dans le canton de Fribourg?

Il faut d'abord, en notre pays, commencer par écarter les fausses idées sociales, qu'elles s'appellent socialisme ou communisme.

On commença donc, le 9 mars, à discuter les idées de Woodsworth, exposées fidèlement par le P. Lévesque. On n'eut pas de peine à constater à la suite du jeune dominicain, que la C. C. F., quoi qu'elle en dise théoriquement, prêche pratiquement le recours à la force, la lutte des classes et, en définitive, la révolution, sinon comme moyen ordinaire, du moins comme moyen exceptionnel, ce qui est déjà infiniment dangereux. De plus, on en arrive à conclure que les doctrines même modérées de l'ensemble de la C. C. F. sont en opposition avec le principe légitime de la propriété privée, et qu'elles s'appuient, sinon en droit, du moins en fait, sur une conception matérialiste de la société... C'était donc un programme à écarter.

Mais, nous l'avons dit, il ne suffisait pas de rejeter un programme, il fallait aussi en élaborer un pour l'offrir au public. Le P. Chagnon avait été chargé d'en donner les grandes lignes qu'on pourrait discuter dans la réunion du 9 mars. C'est ce qui se fit, au milieu d'un labeur intéressant et de la plus grande harmonie. Rien d'instructif comme d'entendre chacun des membres exposer ses vues et faire part de ses expériences. On ne manqua pas de rechercher les causes de la crise actuelle, afin de proposer les remèdes efficaces. Le socialisme et le communisme sont partiellement dus aux abus du capitalisme moderne. Il faut donc combattre la concentration des richesses, briser l'étouffant réseau des trusts, nationaliser, quand le bien commun le demande, certaines grandes entreprises, donner à l'ouvrier le salaire familial, en attendant de tempérer dans la mesure du possible le contrat de travail, par des éléments empruntés au contrat de société, comme le souhaite Pie XI. Mais tout cela suppose l'action efficace de l'État, l'organisation professionnelle, la collaboration internationale, et, par-dessus tout, le réformisme des mœurs... **Quid leges sine moribus!**

Voici, d'ailleurs, résumés en treize articles, les principes sociaux adoptés en cette "journée des treize". C'est tout un programme de restauration sociale, offert au public par l'École Sociale Populaire.

1. Le régime capitaliste n'est pas mauvais en soi, mais il a été vicié par des abus très graves. Des réformes s'imposent en vue de mettre fin à la dictature économique et d'assurer, par une meilleure répartition des richesses, le relèvement des classes populaires.

2. A l'égoïsme dominateur et cupide, il faut opposer, en tout premier lieu et dans toutes les classes de la société, le véritable esprit chrétien inspirateur de justice, de charité et de modération, de respect des droits de Dieu (observation du dimanche, etc.) et des droits du prochain (fidélité aux contrats, etc.)

3. C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée. Ce droit comporte des obligations sociales qui en tempèrent l'usage et le subordonnent aux exigences du bien commun.

4. L'État doit, au plus tôt, par des réformes législatives, sou-

(Suite à la page 11)

La fédération des filatures prépare son contrat collectif

Elle adopte également sa constitution et termine le mémoire qu'elle doit présenter à la Commission royale d'enquête

La fédération de l'industrie des filatures a commencé, à sa séance spéciale d'hier tenue à Montréal la préparation de son contrat collectif de travail. Les ouvriers, de toutes les villes où un syndicat catholique et national est formé actuellement, étaient représentés. Outre ce point important, la fédération a mis la dernière main à ses règlements. Elle les enverra sous peu à Québec pour être approuvés par le gouvernement et l'on demandera en même temps l'incorporation de la fédération.

Les délégués ont terminé le mémoire de griefs qu'ils veulent adresser à la Commission royale d'enquête présidée par le juge Turgeon, et également à l'hon. premier ministre du Canada et au ministre du Travail, l'hon. N. Mc L. Rogers. Le mémoire appuie principalement sur les mauvaises conditions de travail qui existent dans certains ateliers de la province, et aussi sur l'hygiène.

Les délégués se sont prononcés pour la semaine de quarante-quatre heures réparties huit heures par jour et 4 heures le samedi. On est d'avis cependant que la semaine de quarante heures serait préféra-

ble. Elle permettrait à un nombre plus grand d'ouvriers de trouver de l'ouvrage dans l'industrie. Si ces heures deviennent réglementaires dans la province, beaucoup de manufacturiers seront forcés de diviser leurs ouvriers en trois équipes qui travailleront chacune huit heures par jour. Actuellement, l'équipe de nuit reste à l'ouvrage durant 13 heures au moins.

Pour activer ce travail de préparation, la Fédération a décidé de confier au président, au vice-président, au secrétaire et à un autre directeur, le soin de déterminer les principales clauses du contrat. Les décisions de ce comité provisoire seront soumises à chaque syndicat de la province qui les étudiera par la suite.



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame, Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Georges Pelletier, #4

ENCOURAGEZ LES ANNONCEURS DE LA VIE SYNDICALE.

Initiative nouvelle de la "Vie Syndicale"

La Vie Syndicale est aujourd'hui moralement reconnue comme l'organe principal du mouvement syndical catholique au pays. Ceci est bien établi par sa pénétration constante dans tout nouveau centre syndical catholique qui lève drûment, surtout depuis deux ans en notre province. La Confédération des travailleurs Catholiques du Canada compte présentement une vingtaine d'endroits organisés sous sa bannière. La Vie Syndicale ambitionne de les faire passer chaque mois sous les yeux de ses lecteurs. Elle racontera tour à tour le développement et les activités des syndicats catholiques de chaque ville, accompagnant ces faits de photographies et d'annonces. Ces dernières feront connaître un peu la vie commerciale et industrielle de chaque centre.

Pour débiter La Vie Syndicale présente ensemble dans ce numéro St-Hyacinthe et Thetford-les-Mines, consacrant à chaque ville une page.

Cette innovation donnera une idée concrète du développement syndical catholique à travers la province, elle sera aussi une source d'émulation entre nos différents centres syndicaux, et du coup, croyons-nous, les lecteurs de La Vie Syndicale y gagneront en intérêt.

Le Secrétariat.

Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Menuisiers Pressiers de journaux Terrassiers - manoeuvres Section féminine de la chaussure Industrie du chapeau B. Exé. des cordonniers	Maitres-barbiers Coiffeurs Conseil de Construction	Monteurs No 1 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Chauffeurs d'autos	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)	Briqueleurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Monteurs Negger Head No 7
Pressiers de ville Auto-Voiture Employés barbiers Peintres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.) B. Exéc. des cordonniers	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Lattes métal. Empl. de la Cité Plombiers	Monteurs No 1 Cuir à semelles Chauffeurs d'autos Machinistes Electriciens Distributeurs de pain Distributeurs de lait	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Tailleurs de cuir Tressers Briqueleurs (Temple du travail) Tailleurs de pierre Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Lattes de bois Monteurs Negger Head No 7
Menuisiers Terrassiers - manoeuvres Section féminine de la chaussure Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers	Association des Postes (au Bureau de Poste) Conseil de construction	Monteurs No 1 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Chauffeurs d'autos	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été)	Briqueleurs Tailleurs de cuir Tressers Plâtriers et finisseurs en ciment Monteurs Negger Head No 7
Pressiers de ville Fédération de l'imprimerie Auto-Voiture Peintres Travailleurs du Port (27 N.-Dame E.) B. Exéc. des cordonniers	Syndicat des Tramways Empl. de la Cité Plombiers	Monteurs No 1 Cuir à semelles Machinistes Chauffeurs d'autos Electriciens Distributeurs de pain	Conseil Central	Tailleurs de cuir Tressers Briqueleurs (Temple du travail) Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre Lattes de bois Monteurs Negger Head No 7
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs No 1 Chauffeurs d'autos Machinistes		Tressers Tailleurs de cuir Plâtriers et finisseurs en ciment Monteurs Negger Head No 7

Note: Le Syndicat des bou'angers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.

Avec mes

Hommages

et mes

Compliments

M. Pierre Bertrand, M.P.

Avec les

Compliments de

J.-GREGOIRE BELANGER

Candidat dans Dorion

MONTRÉAL

Avec mes

Compliments

M. HENRI AUGER

Candidat dans Saint-Jacques

MONTRÉAL

Propagande d'action catholique

Patrons et ouvriers

L'union entre les catholiques —
Arthur Dubois, S.J.

Le mot d'ordre

Au mois de janvier dernier, le Souverain Pontife, par la voix des **Messagers du Sacré-Coeur**, attirait de nouveau l'attention des catholiques sur la nécessité d'unir leurs forces en face de coalitions ennemies. Un peu partout en effet, en exécution d'un mot d'ordre lancé par le septième Congrès de l'Internationale communiste, s'opèrent des fédérations ouvrières, en vue de constituer un Front Populaire, qui servirait d'instrument à des manœuvres dangereuses.

Sommes-nous unis?

Il peut paraître à certains de nous que cet appel de Pie XI au ralliement des âmes ne nous concerne pas. Unis, pensent-ils, nous le sommes. Nous avons foi dans une même destinée, nous participons aux mêmes sacrements, nous communions au même Dieu, nous obéissons au même Pontife suprême, nous sommes tous membres d'un même corps mystique dont le Christ est la tête. Peut-on rêver d'une union plus parfaite que cette solidarité surnaturelle, qui nous rassemble tous dans l'amour du même Sauveur?

Toutes ces assertions sont vraies, elles constituent même notre titre de gloire le plus pur. Il n'en faudrait pas conclure pourtant que les directives pontificales ne nous intéressent pas. Une union, qui jusqu'ici a suffi, grâce à Dieu, pour nous défendre contre les forces de division et les perturbations sociales, serait impuissante demain pour nous protéger contre les fauteurs de désordre. Il nous faut aujourd'hui nous unir dans une même préoccupation de christianiser la réalité sociale où nous vivons. Il n'y a pas à se le cacher: des réformes s'imposent. La source du communisme, sa force, ce sont les abus d'ordre économique et social si vigoureusement dénoncés par Pie XI. Ces vices d'institution existent chez nous, dans notre Canada, dans notre province de Québec, plus peut-être que dans toute autre.

I.—LES PATRONS

L'union des patrons est une nécessité

Pour redresser les torts du régime économique et social actuel, les tentatives isolées, les préoccupations individuelles ne suffisent pas. Et dans le domaine de la production et dans celui du commerce, des sacrifices admirables ont été inspirés par le souci de protéger la moralité dans certaines usines; des patrons vraiment chrétiens ont donné à ce sujet des directives à leurs ingénieurs, à leurs contremaîtres; il en est qui ont veillé eux-mêmes à l'observation de leurs ordres. Ils ont prouvé par là qu'ils avaient d'autre souci que les seuls intérêts économiques, le seul succès matériel de leur entreprise. Mais leur action n'a pas été efficace, elle ne pouvait pas l'être. Dans cette bagarre anonyme et géante qu'on appelle "les affaires", le beau geste de quelques franc-tireurs ne saurait changer grand-chose dans les conditions économiques du pays. Il arrivera même que le patron généreux mais isolé sera vite réduit, par la concurrence, à renoncer à tout progrès d'ordre social, si les autres patrons refusent de le suivre sur cette voie des réformes nécessaires.

Pour assurer d'urgence la réussite aussi complète que possible de cette "rationalisation chrétienne", dont parle Pie XI dans son encyclique **Quadragesimo anno**, ce qu'il faut et ce qui manque chez nous, c'est **l'union des patrons entre eux et avec leur Chef**, c'est la coordination de leurs efforts

dans une association strictement organisée selon les principes de la foi et de la morale chrétienne.

L'union des patrons est un devoir

Tout patron catholique a le **devoir de favoriser** toute mesure nationale ou internationale capable de provoquer un régime économique plus conforme au droit naturel et chrétien, qu'il s'agisse d'une meilleure répartition de la richesse, du paiement d'un salaire familial, de la diffusion du propriétéariat ouvrier, de meilleures conditions d'hygiène et de moralité dans les endroits où l'on travaille. Or, pour s'acquiescer de ce devoir, l'action isolée, nous l'avons dit, ne suffit pas. La bonne volonté des patrons doit donc se manifester par le rassemblement de leurs forces dans une association **permanente**, qui suit constamment l'évolution des faits, qui prévoit, qui agit toutes les fois que l'occasion s'en présente; dans une association **organisée**, ayant des chefs qui la dirigent, qui commandent aux membres, qui leur prescrivent la ligne de conduite à tenir pour le bien commun, et qui la représentent dans les démarches auprès des autorités publiques, dans les ententes conclues entre associations patronales et ouvrières.

"Qu'ils s'unissent donc, écrit Pie XI, tous les hommes de bonne volonté, qui sous la direction des pasteurs de l'Eglise se veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ;

que sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'oeuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle lettre **Reverentium novarum**; n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ; ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres idées, mais prêts à les abandonner, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien commun plus considérable..."

L'union des patrons est une force

Qui ne voit l'appui puissant qu'aurait reçu chez nous la cause d'un monde économique meilleur, si les patrons catholiques, suivant la direction de l'autorité à laquelle ils font profession d'obéissance, s'étaient groupés entre eux et avec leur Chef, s'étaient faits eux-mêmes les chercheurs, les promoteurs de la justice et de la charité sociale? Si la France aujourd'hui jouit du régime si bienfaisant des allocations familiales, c'est grâce à l'initiative des associations patronales. Quand l'Etat a consacré par une loi cette mesure salutaire, les patrons, unis en caisses de compensation, la pratiquaient déjà depuis quinze ans.

Unis, les patrons pourraient encore soutenir l'Etat de façon fort opportune dans ses efforts pour instituer chez nous les assurances sociales, la pension de vieillesse, la protection des veuves sans ressources, et, d'une manière générale, les réformes sociales préconisées par le Bureau International du Travail dont la plupart des initiatives jusqu'aujourd'hui se sont inspirées des principes de l'Eglise.

Hélas! dans le passé, maints patrons, même catholiques, se sont montrés hostiles à toute législation sociale, ont prétexté des inconvénients, des impossibilités, ont prédit même des cataclysmes que l'expérience ultérieure démontrait parfaitement mythiques. En réalité, des cataclysmes se sont produits; mais les plus tragiques sont survenus au sein des groupes nationaux, qui, jusqu'ici, s'étaient montrés les plus réfractaires aux diverses formes de législation sociale. On a même pu constater un phénomène fort instructif. En pleine crise, au plus dur de l'épreuve, après avoir improvisé des mesures fort coûteuses pour parer aux malheurs les plus urgents, des gouvernements se sont tournés vers une législation sociale, comme vers la solution la plus rationnelle des problèmes angoissants qui nous pressent de toutes parts. Il est devenu pour ainsi dire évident pour tous que la véritable économie politique ne s'arrête pas à la science des richesses, mais qu'elle comporte en plus la science de l'homme qui les produit et pour la subsistance de qui elles sont produites; qu'elle doit se donner comme fin de procurer à tout être humain, qui ne se dérobe pas volontairement à la loi du travail, les possibilités matérielles de mener une vie familiale, civique, profession-

nelle et religieuse conforme à son état et à sa destinée.

On a souvent reproché aux catholiques d'être des timorés sur le terrain économique. Nous ne croyons pas échapper tout à fait au reproche. Trop souvent nos catholiques ont semblé approuver, par leur silence ou leur inaction coupable, des abus trop réels. Les enquêtes récentes conduites chez nous par le gouvernement fédéral ont fait à ce sujet des révélations stupéfiantes. Certains s'excusent en disant qu'il est impossible à un particulier de réagir contre une situation qui tient à des conditions d'ordre général. Cette explication aurait quelque valeur, si les patrons n'avaient, pour réagir contre le désordre, d'autre ressource que leur **action individuelle**; mais ils peuvent en outre recourir à l'**action concertée**. Que de prétendues impossibilités disparaîtraient sous la poussée victorieuse des industriels catholiques **unis et disciplinés**.

L'union des patrons est un besoin urgent

Un autre motif, secondaire celui-là mais urgent, devrait hâter chez nous la naissance d'un patronat catholique. Le monde assiste aujourd'hui, nous assistons à une poussée révolutionnaire formidable. L'exposition anticommuniste, tenue récemment à la Palestre Nationale de Montréal, a permis à tous de constater la nature et la puissance de cette campagne conduite au Canada par la Troisième Internationale. La religion est évidemment intéressée à lutter contre ces menées diaboliques; mais les patrons le sont aussi, puisqu'ils sont directement visés. Ce sont eux qui incarnent ces institutions sociales dont on médite la destruction; c'est à eux par conséquent qu'incombe le devoir de les défendre. Ils ne les défendront pas s'ils ne les adaptent pas aux besoins actuels; mais le moyen d'opérer ces adaptations nécessaires sans l'union patronale et les initiatives qu'elle rendra possibles?

Il y a à peine cinquante ans que Léon XIII invitait les patrons à se grouper pour conjurer le péril socialiste. Peu nombreux furent ceux qui répondirent à son appel. Aussi le fléau socialisme a passé. Nombreuses sont les perturbations économiques et politiques qui trouvent leur explication dans les théories du socialisme; plus nombreuses encore les âmes qui ont été déchristianisées!

Le péril communiste qui nous menace aujourd'hui est beaucoup plus grave. Ce sont les assises mêmes de la société qui seront ébranlées; la guerre hâtera fatalement l'heure de cette secousse radicale. Patrons catholiques, ne fermez pas l'oreille à la voix de Pie XI vous conviant à l'union, à l'organisation. Vos études en commun, votre action en commun, votre influence en commun, sont nécessaires pour réparer les brèches multiples qu'un siècle d'individualisme forcené et de libéralisme sans entrailles a faites dans l'édifice social. Les principes de justice et de charité, proclamés par l'Eglise et tout pleins de ferments rénovateurs, ont besoin d'être appliqués, d'être in-

sérés au sein des institutions dont vous avez la direction et la responsabilité. Si vous n'agissez pas, qui pourra agir?

II.—LES OUVRIERS

Le principe du syndicalisme ouvrier

Si l'on passe maintenant au **monde ouvrier**, on constate que là encore l'union des catholiques n'est pas suffisamment réalisée chez nous. A peine 10 p.c. de nos ouvriers sont groupés en associations syndicales.

Ce n'est pas que le principe du syndicalisme ouvrier soit mis en cause chez nous. Il y a bien ici et là des patrons qui font grise mine aux syndiqués, ou, pis encore, qui n'admettent pas chez eux de syndiqués catholiques quand ils tolèrent des syndiqués neutres. De tels abus sont rares. On peut dire, en général, que si nos ouvriers ne se rallient pas davantage au syndicalisme catholique, c'est qu'ils ne ressentent pas encore le besoin, la nécessité de l'union.

La pensée de l'Eglise sur ce sujet est pourtant clairement formulée. Elle estime que les associations ouvrières sont **moralement nécessaires**, c'est-à-dire que si les intéressés restent libres de se syndicaliser, cependant, dans la pratique, il serait difficile, si l'on restait en dehors des cadres professionnels, de pourvoir efficacement à la défense **des intérêts ouvriers**, et à la **sauvegarde de la foi et de la morale**.

La défense des intérêts ouvriers

Le premier motif invoqué n'a pas besoin d'explication. C'est dans l'association que l'ouvrier, formant corps avec l'ouvrier son frère dans la profession, puisera la force d'exiger que la justice règle les rapports entre employeurs et employés, que la législation protectrice du travail soit respectée. Nous savons le rôle pacificateur que le contrat collectif a joué dans notre province. Qui **signerait** ce contrat au nom des ouvriers, s'il n'y avait pas de syndicat catholique; quelle autorité appuierait les justes réclamations ouvrières, s'il n'y avait comme deuxième partie contractante, en face du patron, qu'un vague comité sans personnalité juridique et dont la signature serait sans valeur?

La sauvegarde de la foi et de la morale

Le second motif invoqué retiendra plus notre attention. C'est dans le syndicat catholique, dit l'Eglise, que l'ouvrier trouvera la sauvegarde de sa foi et de sa morale.

C'est que le syndicat possède une âme chrétienne, une âme faite comme la nôtre, de foi, d'espérance et de charité. C'est dire que le syndicat, fidèle à l'Eglise, adopte sa doctrine sur la propriété, l'autorité, les classes sociales. C'est dire aussi que, tout en travaillant de son mieux au progrès temporel, il n'en fait pas le bien suprême. De là ses exigences ont chance d'être raisonnables et légitimes; d'avance, il répudie toute violence injuste, toute fourberie indigne, toute revendication purement démagogique. Il considère que patrons et ouvriers sont en-

(Suite à la p. 4-0)

Patrons et ouvriers

(Suite de la page 8)

fants du même Dieu, frères du Christ, appelés à la même destinée, et que leur rang dans l'autre vie ne sera pas déterminé d'après leur situation sociale, mais d'après leur mérite. En un mot, le syndicat catholique a pour devise le commandement de Celui qui mourut par amour pour tous les hommes: "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés."

Voilà brièvement pourquoi le syndicat catholique est une sauvegarde pour la foi et les moeurs de nos ouvriers.

Cette sauvegarde est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Si, par négligence ou indifférence, un trop grand nombre de nos travailleurs ne protègent pas leur âme par une association fidèle à l'idéal chrétien, il arrivera, dans un avenir plus ou moins éloigné, que nos ouvriers isolés, hors cadre, seront la victime de la propagande communiste.

Un jour ou l'autre, surtout pendant les périodes de crise et de souffrances, ils chercheront un refuge compatissant auprès de ceux qui promettent à tous le bonheur sur terre au sein de l'abondance.

C'est dans des milieux communistes qu'ils entendront parler de réformes nécessaires pour mettre fin à leurs misères imméritées; c'est dans des milieux communistes que, mêlant le vrai au faux, le juste à l'injuste, on leur parlera d'organisation obligatoire des retraites pour les ouvriers, de limitation légale de la journée de travail, des abus monstrueux du commerce et de l'industrie, de la nécessité d'une révolution violente, universelle...

Bref, l'ouvrier isolé, sans défense organique pour sa foi et ses moeurs, deviendra un adhérent du parti communiste au Canada. Si nous écoutions quand l'Eglise demande, au nom des intérêts de la foi et de la morale, de grouper la classe ouvrière dans des syndicats professionnels catholiques!

"Ne permettons pas que les enfants de ce siècle, écrit encore Pie XI, paraissent être plus habiles entre eux que nous qui, par la divine Bonté, sommes les enfants de la lumière. Nous les voyons, en effet, avec une étonnante sagacité, se choisir des adeptes pleins d'activité et les former à répandre leurs erreurs de jour en jour plus largement, dans toutes les classes, sur tous les points du globe. Toutes les fois que leur lutte contre l'Eglise du Christ veut se faire plus violente, nous les voyons, renonçant à leurs querelles intestines, faire front avec une concorde parfaite et poursuivre leur dessein dans une complète unité de toutes leurs forces."

Ces paroles de Pie XI ne résonnent pas à nos oreilles comme un paternel reproche? Devant le péril certain qui menace notre société en s'attaquant à l'âme des masses populaires, faisons-nous front à l'ennemi avec une concorde parfaite, nos énergies catholiques sont-elles disciplinées, avons-nous formé des élites capables de diriger, parée qu'elles savent les voies et moyens qui conduisent au règne de la justice et de la paix

Conclusion

Ne nous laissons pas dépasser par les événements. L'avenir appartiendra à ceux qui le préparent. Préparons-le en pratiquant de plus en plus l'union. Sur le terrain religieux, soyons unis, en cultivant de mieux en mieux l'idéal de charité parfaite que Jésus propose à ses disciples. Restons unis au sein de la famille, en respectant les traditions, qui ont fait jusqu'ici notre force. Unissons-nous sur le terrain professionnel, ouvriers et cultivateurs, patrons et patrons, en attendant une fusion plus complète des forces catholiques dans des unions paritaires. Unissons-nous même sur le terrain politique. Il ne s'agit pas de supprimer chez nous la multiplicité des partis; ils naissent des légitimes et nécessaires divergences dans la manière d'envisager les problèmes touchant la vie de notre pays, de notre province ou de nos villes. Mais il s'agit bien, nous rappelant notre dignité de fils de l'Eglise et du droit, de nous unir tous dans un même respect des justes libertés, dans un même amour pratique de la justice et de la vérité, dans un même désintéressement au service du bien commun, dans un même dévouement à la prospérité de notre pays, dans un même souci de la bonne réputation de nos institutions parlementaires.

Voeu pratique

Dans les limites d'un bref article, nous n'avons pu qu'effleurer notre sujet. Pourtant, celui qui ne comprendrait pas la nécessité de l'union des catholiques au sein des diverses classes sociales risquerait de ne rien comprendre aux problèmes du temps présent et de vivre en dehors du mouvement qui entraîne le monde. C'est pourquoi nous terminerons en exprimant le voeu pratique de voir se multiplier chez nous le "Cercle d'Etudes", avec son triple programme religieux, social et civique. Peu d'oeuvres peut-être méritent au même degré que le cercle d'études d'attirer le zèle du clergé et des catholiques instruits. Quand les Etats-Unis ont voulu constituer leurs armées, ils ont d'abord créé des camps d'instruction pour officiers et sous-officiers. Des troupes sans cadre ne seraient qu'une cohue vouée à la déroute. N'oublions pas cette vérité de simple bon sens. Comme les camps d'instruction, nos cercles d'études fourniront une élite, les cadres nécessaires.

Arthur DUBOIS, S.J.

Note de la Rédaction.—Cet article a paru en brochure, Editions du Messager Canadien, 1961, est rue Rachel, Montréal, \$12.00 le mille, \$1.50 le cent, 20 sous la douzaine franco.

HARMONIE DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

Si l'inégalité des classes sociales est voulue par Dieu, celles-ci ne doivent pas se considérer comme des castes fermées et des zones séparées les unes des autres par un abîme. "Les deux classes (celle des patrons et celle des ouvriers) sont destinées, dit Léon XIII, par la nature à s'unir harmonieusement, à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Le capital et le travail sont deux classes productrices d'un même effet, c'est-à-dire des utilités économiques. Leur concours dans la production, pour être différent, n'en est pas moins nécessaire et essentiel. Ils ont besoin l'une de l'autre. Sans travail, point de capital, comme sans capital point de travail. Une juste harmonie doit donc présider à leur action comme une harmonie d'autant plus nécessaire que seule elle peut assurer au travail sa constance et au capital sa stabilité. La constance du travail est en proportion directe de la prospérité de l'industrie. Lorsque l'industrie est florissante et se développe dans des conditions avanta-

geuses, un travail permanent est assuré. Si, au contraire, l'industrie végète péniblement et fonctionne dans des circonstances défavorables, le travail devient inconstant et instable. Il importe donc pour donner au travail un caractère de permanence d'assurer autant que possible la stabilité de l'industrie.

Or nul principe n'est plus apte à la réalisation de ce dessein à l'obtention de ce résultat que celui de l'harmonie du capital et du travail. Quand le patron peut compter sur la fidélité de ses employés et ne vit pas sous la menace perpétuelle de conflits sans cesse renaissants, il a la certitude de pouvoir remplir ses commandes et ses risques sont réduits au minimum. D'autre part, lorsque les ouvriers reçoivent de leurs patrons un traitement équitable et ont confiance en eux, ils n'hésitent pas à se dépenser pour eux et à les appuyer dans leurs initiatives. De cette collaboration mutuelle et harmonieuse naît la prospérité de l'industrie et avec elle la constance du travail.

HARMONY OF CAPITAL AND LABOR

If the difference of social classes is the will of God, these should not consider themselves as closed tribes and zones separated from one another by a gulf. These two classes, (employers and employees) are destined, says Leo XIII, by nature to unite harmoniously and to hold together in a perfect equilibrium. Capital and labor are the two productive causes of the same effect, that is to say, of economical utilities. Their cooperation in production although different is not less necessary and essential. They require each other. No Labor no Capital just as no Capital no Labor should govern their mutual endeavors; it is all the more necessary as it alone can guarantee steadiness to labor and stability to capital. The steadiness to labor is in direct proportion to industrial prosperity. When industries are flourishing and developing under favorable conditions, permanent work is then assured. If all the contrary industries are

progressing under difficulties and working under unfavorable circumstances, work becomes changeable. So that it is of importance, in order that labor should have a permanent character, to ensure as much as possible, industrial stability. Therefore no means are more apt to see the realization for this design and the obtaining of this result than harmony between capital and labor. When the employer can rely on the fidelity of his employees, he does not dwell under the perpetual menace of growing strife; he is certain of being able to fill his orders and his risks are reduced to a minimum. On the other hand, when employees receive proper treatment from their employers and have confidence in them, they do not hesitate to use all their energies and support them in all their initiatives. From this mutual and harmonious cooperation arises the prosperity of industries and with it a permanence of work.

UN HOMME LIBRE CHEZ LES SOVIETS

Reportage inédit par Jean-Gérard FLEURY de "Gringoire"

DEMAIN!

Je suis apitoyé. Je suis peut-être le seul... Ces gens qui vivent entassés dans des dortoirs, qui mangent les mêmes brouets, qui sont enchaînés à leur labeur par une dictature de fer ne sont pas plus malheureux que les serfs du moyen âge.

Ils ont la même grâce d'Etat

qui fait supporter tant de choses: l'ignorance.

Car ces journaux, tirés hâtivement chaque matin à des milliers d'exemplaires, ces livres qui sortent des presses d'Etat pour s'aligner sur les planches des bibliothèques, réaliment parfaitement la définition que Lénine donnait de la religion; l'opinion du peuple.

Tous les mirages des constructions futures, des édens collectivistes, des travaux aisés et des loisirs opulents y défilent sous les yeux éblouis des populations.

En Russie, ceux qui voient le présent sont rares, ceux qui songent au passé ne sont plus (il y a eu des hécatombes de vieillards). Aujourd'hui, comme il y a dix ans — quand Henri Béraud menait sa magistrale enquête — les foulés sont tendues vers l'avenir. Le mot le plus évocateur et le plus usité, le plus aimé est **Zavtra**, demain!

A l'aide de cette formule magique, les prestidigitateurs du parti tiennent les foules en haleine comme des fauves charmés, prenant soin seulement qu'aucun contact étranger ne vienne rompre l'enchantement.

Cet aveuglement du citoyen soviétique est parfois irritant.

— Vous n'avez pas de métro à Paris, n'est-ce pas? répète-t-il en me conduisant vers la ligne unique qui traverse une partie de Moscou et que les gens du peuple ne peuvent utiliser à cause du prix élevé du ticket.

— Il y a plus de trente ans que nous avons cela. Maintenant, il existe plus de dix lignes traversant Paris dans tous les sens... et la pauvre midinette les emprunte deux fois par jour...

Le citoyen soviétique hausse les épaules, incrédule.

L'autre jour, un hasard nous mit, un jeune diplomate étranger et moi-même, en présence d'un ingénieur russe, membre du parti et comblé par le régime. Il nous parlait de la radio comme d'une découverte soviétique, vantait le dernier poste sorti des fabriques d'Etat — une horreur qui ressemble aux machines compliquées et nasillardes d'après-guerre — avec tant de mépris pour la production étrangère que mon ami ne put se contenir.

— Avez-vous jamais vu un appareil étranger?

— Non, mais je sais bien ce qu'en disent nos revues...

— Voulez-vous me faire le plaisir d'entendre le mien que j'ai fait venir de New-York?

Avant même d'entendre la réponse, il nous emmenait dans sa voiture, il nous entraîna dans son salon, se dirigea vers un meuble et tourna les boutons.

— Que voulez-vous? Berlin, Paris, Rome?

L'ingénieur suivait son manège, impressionné par le luxe de la pièce.

Une musique nette, précise, me ramena très loin, vers des cieux plus cléments pour l'homme.

Puis, le diplomate montra le système de changement automatique des disques de radio-phono. Une stupéfaction croissante marquait les traits du Russe. Son visage prit un instant une expression extraordinaire.

— On fait cela chez vous, à l'étranger... bégaya-t-il, mais, mais... on nous trompe... alors.

Il s'interrompit. Il en avait trop dit. Nous le vîmes prendre sa casquette et s'enfuir.

Le peuple russe n'est plus habitué à faire face aux réalités.

(à suivre)

Ouvriers !

SI votre sort durant
4 ans mérite 15
minutes d'attention

Lisez !

Votre vote, le 17 août, décidera de votre sort durant le prochain Parlement — c'est-à-dire durant quatre ans ou plus.

Voulez-vous, durant ce temps, être les spectateurs d'une enquête ou voulez-vous MANGER à votre faim et vous sentir en SURETE?

M. Duplessis s'engage solennellement à diriger PERSONNELLEMENT l'enquête des Comptes publics, c'est-à-dire à lui consacrer TOUT SON TEMPS puisque, durant la dernière session, il n'a rien fait d'autre.

L'honorable Adélar GODBOUT promet sur son honneur de consacrer TOUT SON TEMPS, LUI, à résoudre VOS PROBLEMES et ceux de la population. Il délègue à des JUGES COMPETENTS et IMPARTIAUX le soin de découvrir les coupables et de les punir.

Avec M. DUPLESSIS, la province se transforme tout entière en Cour de Recorder, et rien qu'en ça;

Avec l'Honorable M. GODBOUT, c'est le TRAVAIL, la vie qui continue et l'enquête tenue en temps et lieux. La vie de toute une province ne peut pas s'arrêter pour voir délibérer un jury!

**Pour VOTRE bien-être à VOUS,
laquelle des deux pratiques
a le plus de bons sens ?**



Hon. Césaire Gervais, C. R.

Ministre des travaux publics et des mines.

Ouvriers des Cantons de l'Est

L'honorable Césaire Gervais dirige le ministère le plus important pour votre bien-être futur.

Il vous présente un programme défini, clair, précis, qui vous affecte directement.

Au moins dix comtés sont liés à l'activité de Sherbrooke. Avec M. Gervais, celle-ci retrouvera sa prospérité d'autrefois.

Les grands travaux publics exécutés en coopération avec le gouvernement fédéral occuperont les usines d'acier à ponts.

Le développement des mines remettra au travail nos usines qui produisaient autrefois la plupart des machineries de mines.

Ces usines emploient des HOMMES, des chefs de famille. Elles payent de hauts salaires à leurs ouvriers. Avec le programme des honorables GODBOUT et GERVAIS, Sherbrooke et les Cantons de l'Est sortent du marasme des "secours directs", de la gêne, pour entrer dans le bonheur du travail et de la sécurité!

Ouvriers des Cantons de l'Est, pouvez-vous rejeter ces réalités et leur préférer des promesses d'enquête? Vous répondrez le 17 août en votant

Pour Godbout et Gervais !

Le programme...

(Suite de la page 6)

mettre à une réglementation sévère et plus efficace les institutions financières et les compagnies à fonds social, afin de supprimer la surcapitalisation, le mouillage des valeurs, les abus du crédit et les spéculations.

5. Certaines catégories de biens confèrent parfois une puissance économique trop considérable pour qu'elles soient laissées entre les mains des personnes privées. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale.

6. Il appartient à l'Etat d'imprimer une direction d'ensemble à l'économie nationale et, à cet effet, d'instituer un conseil économique national, expression de l'organisation corporative, qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en liaison étroite avec les représentants qualifiés et compétents de toutes les branches de la production.

7. Il faut tendre à l'aménagement d'un ordre corporatif, par l'organisation complète et légale des différentes professions (ainsi dans le monde du travail: syndicats ouvriers, organisations patronales, commissions mixtes).

8. Une législation sociale s'impose qui assure: a) aux ouvriers: une protection efficace contre les risques d'accidents, de maladie, de vieillesse et de chômage; b) aux agriculteurs: un crédit agricole effectif, une adaptation équitable du droit de faillite et du droit de saisie, une protection suffisante contre les accidents (incendie, maladie du bétail, mauvaise récolte).

9. L'ouvrier a droit à un salaire familial. Si les conditions présentes de la vie industrielle le rendent pas toujours possible, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte une rétribution proportionnée aux charges normales du ménage. Il est désirable que les employés puissent être appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. On devrait aussi venir en aide aux familles nombreuses par des mesures spéciales comme les allocations familiales, une diminution ou exemption d'impôt, etc.

10. Le chômage actuel réclame une intervention des pouvoirs publics. Il faut tout mettre en oeuvre pour fournir du travail, et, en attendant, pourvoir équitablement à la subsistance de ceux qui sont dans le besoin.

11. Des mesures s'imposent pour rendre moins onéreux aux familles peu fortunées les services médicaux et les frais d'hospitalisation.

12. En vue de rétablir l'équilibre de la population, on doit favoriser l'agriculture familiale et restreindre la culture industrialisée, promouvoir l'enseignement rural et les méthodes coopératives, inspirer l'estime de la profession agricole, aider à l'établissement des fils de cultivateurs, développer méthodiquement la colonisation.

13. Fidèle à la constitution qui nous régit, l'Etat doit respecter les droits des provinces et le principe d'égalité des deux races qui est à la base de la Confédération canadienne. Il s'appliquera aussi à une politique de collaboration économique internationale et s'emploiera à l'avènement de la paix.

III

L'accueil fait à ce programme fut en général sympathique. Les journaux lui donnèrent une large diffusion. **L'Action catholique**, le **Devoir**, le **Droit**, en un mot, la presse indépendante, en firent l'éloge.

De toutes les parties du Canada parvint à l'Ecole Sociale Populaire une abondante correspondance. Des milieux les plus divers, politiques, sociaux et religieux, arrivaient de flatteuses appréciations. Le texte du programme avait d'ailleurs été soumis à l'approbation de hautes personnalités ecclésiastiques et laïques avant d'être publié. C'était la première fois qu'un programme social était ainsi présenté au public canadien. Il avait pour but de donner une orientation morale, sans prétendre imposer une technique. Les auteurs avaient voulu surtout s'occuper de principes, confiants que des laïcs du métier sauraient bien en faire une application concrète aux problèmes du jour.

C'est ce qui arriva en effet. Quelques laïcs se réunirent qu'animait un même esprit social. "L'Ecole Sociale Populaire a publié, en mars dernier, un programme doctrinal de haute inspiration, écrivaient-ils. Nous y adhérons pleinement." Ils rédigèrent, à leur tour, un programme de restauration sociale plus détaillé, plus technique que celui de l'E. S. P., et qu'on appelle le programme numéro deux. (1)

Ce programme s'inspirait visiblement du programme de l'E. S. P. et "les treize" étaient heureux de voir leurs idées adaptées, par des laïcs, à notre situation canadienne actuelle.

Réforme morale d'abord, restauration rurale, question ouvrière, lutte contre les trusts, réformes financières et politiques, rien n'a été oublié.

Ces deux programmes qui se complètent n'étaient pas destinés, faut-il le dire, à travailler pour ou contre l'un de nos partis politiques. La confusion que l'on a voulu jeter dans le public, à ce sujet, commence à se dissiper. "L'indépendance n'est pas l'indifférence", a dit Jacques Maritain.

Ce programme, ainsi complété, le parti conservateur provincial l'a adopté, à la convention de Sherbrooke; le nouveau parti de l'Union Nationale l'a fait pour ainsi dire sien, et le parti libéral provincial

1. Les signataires de ce programme sont: MM. sdras Minville, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, président de l'Action Nationale; Dr Philippe Hamel, professeur à l'Université Laval, président de l'Association Dentaire du Canada; V.-E. Beaupré, ingénieur civil, professeur à l'Ecole Polytechnique, ancien président général de l'A.C.J.C. et de la Société Saint-Jean-Baptiste; Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs du Canada; Dr J.-B. Prince, chirurgien en chef de l'Hôpital de Lachine, président du Comité des Amis du Devoir; Anatole Vanier, avocat, ancien président de l'Union régionale de l'A.C.J.C.; Arthur Laurendeau, maître de chapelle à la cathédrale de Montréal; Alfred Charpentier, président du Conseil central des Syndicats ouvriers catholiques de Montréal; Wilfrid Guérin, N.P., secrétaire de l'Union régionale des Caisnes populaires de Montréal; René Chaulout, avocat, ancien président de la Société des Etudes juridiques de Québec.

semble vouloir en adopter successivement les principaux articles. Voilà qui fait toucher tout de suite du doigt l'influence incontestable de "la journée des treize" avec son programme de restauration sociale. Et la répercussion ne vient que de commencer.

Disons d'abord que les idées de M. Woodsworth n'ont pas eu chez nous le succès que son auteur espérait. Elles furent condamnées par S. Exc. Mgr Gauthier, dans un clair et solide mandement que S. Em. le cardinal Villeneuve ne tarda pas à faire sien. Quelle utilité, en effet, notre peuple trouverait-il à risquer ainsi une aventure teintée de socialisme?

D'autre part, l'idéologie du libéralisme et du capitalisme véreux n'est pas moins dangereuse. Les tenants de cette erreur, chez nous, ont pris peur, en voyant le programme de l'E.S.P., et ils n'ont pas manqué de dire en sourdine: **Sileant theologi in munere alieno**. Ils oublièrent que la question sociale est, par plus d'un côté, une question morale et que la question morale est une question religieuse.

L'Ecole et "les treize" ne s'en laissèrent pas imposer pour autant. Et voilà qu'après l'adoption de ce programme par les différents partis politiques, ces idées sociales continuent rapidement leur chemin. Les grandes lignes en sont enseignées dans les séminaires, les collèges, les cercles d'études. L'opposition qu'on leur a faite sourdement n'a servi qu'à les mettre en vedette. Les jeunes qui montent en ont assez du verbiage creux dont on a saturé la vie publique de leurs aînés. Ils veulent la restauration sociale réclamée par l'E. S. P. Leurs assemblées, leurs ligues ne laissent aucun doute à ce sujet. Il y a quelque chose de changé dans notre province. Il y a du neuf dans l'air. Les discours, même politiques, n'ont plus le ton d'autrefois. La note sociale catholique y domine, bien loin d'en être absente comme jadis.

Les revues d'Europe ont déjà signalé le programme lancé par l'E.S.P. Le Pape lui-même a parlé avec sympathie à Son Eminence du directeur de l'Ecole, lors de sa dernière visite à Rome.

Le temps est arrivé de mettre de côté la vieille conception atomique de la société et de lui substituer une conception organique.

Nous marchons vers l'organisation professionnelle, vers le corporatisme, et l'E.S.P., avec son programme, n'y aura pas été étrangère: Ce qu'elle veut, ce n'est pas un corporatisme d'Etat basé sur une conception mécanique de la société; c'est un corporatisme social organisé par les associations, les professions elles-mêmes, comme le souhaite le Souverain Pontife Pie XI.

Telle fut la "journée des treize", tenue à l'Immaculée-Conception de Montréal, le 9 mars 1933. Les idées émises à cette occasion sont toutes en conformité avec les encycliques **Rerum novarum** et **Quadragesimo anno**. Il n'est donc pas étonnant que les résultats en soient si encourageants.

Il ne nous reste plus qu'un souhait à formuler, c'est que l'Ecole Sociale Populaire étende de plus en plus son champ

d'opération. Vingt-cinq ans! c'est peu dans l'histoire d'une pareille institution. Elle est née pour de grandes choses. L'avenir est là devant elle. Qu'elle aille bravement son chemin pour la plus grande gloire de Dieu et du pays!

Vivat! Floreat! Crescat!

L'Ecole normale de Vaudreuil

Par M. J. B. Desrosiers, P.S.S., Professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Montréal.

Actuellement surtout, trois doctrines cherchent à s'imposer dans la vie économique et sociale: l'individualisme, le socialisme et la doctrine sociale de l'Eglise.

La première a fait faillite, tous les économistes sérieux le reconnaissent; en ouvrant à deux battants les portes aux abus du capitalisme, l'individualisme a causé des crises périodiques et finalement plongé le monde dans le pire des marasmes.

Le socialisme n'est qu'une réaction déraisonnable et plus ou moins violente contre les effets désastreux de l'individualisme; le remède qu'il propose est incapable de guérir la société malade; il ne peut qu'aggraver son état lamentable; c'est le plus nocif des poisons.

Seule la doctrine sociale de l'Eglise peut guérir le monde; c'est là un fait admis non seulement par les vrais catholiques, mais aussi par les non-catholiques sincères et bien pensants.

Mais ce remède ne produira pas son effet bienfaisant si on le laisse dans les bocaliers d'une pharmacie; il faut qu'on le distribue généreusement à tous ceux qui en ont besoin.

Or, à l'heure actuelle, plus que jamais, tous les membres de la société, tous sans exception, ont un pressant besoin de la doctrine sociale de l'Eglise.

Les prêtres et les laïcs influents en ont besoin pour pouvoir donner des directives sûres et prudentes; les hommes publics en ont besoin pour se démêler dans le dédale parfois obscur et très compliqué des problèmes sociaux et pour faire des législations appropriées.

Tous ceux qui de loin ou de proche sont mêlés à la vie économique — et qui n'y est pas mêlé? — ont besoin de reprendre les exigences de la justice, de l'honnêteté professionnelle et de la charité; c'est parce qu'on a trop souvent mis de côté ces vertus pour suivre l'égoïsme immoral de l'individualisme que "toute la vie économique est devenue, selon l'énergique expression de Sa Sainteté Pie XI, horriblement dure, implacable, cruelle".

Le peuple en général, surtout celui qui souffre du chômage et des salaires de famine, a besoin de connaître la doctrine sociale de l'Eglise, sans quoi il se tourne vers le communisme, comme vers la seule force capable d'améliorer sa condition. Quand le peuple connaîtra bien notre doctrine sociale, quand il saura clairement qu'elle est une doctrine de charité et de patience sans doute, mais aussi de justice, qu'elle tend au relèvement de la classe ouvrière, à une meilleure distribution des

richesses, qu'elle ne protège pas, mais réprime énergiquement les abus du capitalisme, quand il comprendra clairement tout le bien qu'elle ferait à la classe ouvrière et à toute la société, si elle était appliquée, prêterait une oreille moins bienveillante aux agents déguisés ou non de Moscou; plus que cela, quand ils connaîtront notre doctrine sociale, ceux qui ont eu le malheur de se fourvoyer parmi les communistes reviendront au bercail.

Le peuple de la ville et de la campagne a absolument besoin de connaître la doctrine sociale véritable pour bien d'autres raisons. Tout d'abord, il lui faut s'organiser selon les sages directives des papes et de l'Eglise; or, comment le faire, s'il ne connaît pas ces directives? En outre, il participe à l'administration de son pays, en élisant les conseillers municipaux, les députés; pour connaître les hommes dignes de sa confiance, il doit être en état d'apprécier, au moins dans l'ensemble, la valeur de leurs programmes et de leurs actes administratifs; pour remplir sérieusement un devoir si important, il lui faut une connaissance au moins élémentaire des principales questions sociales; autrement, il sera toujours à la merci des beaux parleurs et souvent des plus offrants.

Il ne suffit donc plus d'avoir des dirigeants et un peuple foncièrement catholiques; il ne suffit pas non plus d'avoir la seule doctrine sociale capable de sauver la société. Il faut que cette doctrine soit connue, non seulement d'une élite, mais de tout le monde: sans quoi les pays catholiques auront à déplorer exactement les mêmes abus que les pays non catholiques.

* * *

Or, comment faire pénétrer la doctrine sociale de l'Eglise dans toutes les sphères du peuple? Evidemment il peut exister plusieurs moyens. Un des plus efficaces, semble-t-il, est de former des cercles partout, à la ville et à la campagne, et, en même temps, de préparer une équipe de conférenciers qui parcourront ces cercles et les autres groupements populaires, de quelque nature qu'ils soient.

Ces conférenciers devront être doués de qualité spéciales. Tout d'abord, ils devront avoir une solide connaissance de la doctrine sociale de l'Eglise: autrement ils la déprécieraient plutôt qu'ils ne la feraient connaître et aimer. Ils devront avoir des qualités oratoires suffisantes pour pouvoir l'expliquer au peuple. Mais ici il ne faut pas se faire illusion: ce ne sont pas les discours les mieux agencés et les mieux finis, mais les plus adaptés aux foules qui produiront un bon effet. On a souvent vu dans des milieux populaires de beaux orateurs à la pensée savante et à l'expression magnifique être éclipés par des orateurs sans instruction, mais doués de bon sens et d'un certain souffle pathétique, trouvant naturellement l'expression concrète et l'image appropriée. Ceux-ci connaissaient le milieu parce qu'ils en étaient; les autres l'ignoraient.

Cela ne veut pas dire toutefois que parmi ces conféren-

(Suite à la page 15)

PHARMACIE PINSONNAULT1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376**MODERNISEZ**VOTRE MAISON AVEC
LES PRODUITS**CRANE**APPAREILS SANITAIRES,
MATERIEL POUR CHAUFFAGE CENTRAL,
ROBINETTERIE, RACCORDS, TUBES,
TRAVAIL SUR TUBES, OUTILLAGE,
POMPES DOMESTIQUES, CHAUFFE-EAU, ETC.**CRANE**CRANE LIMITED, SIEGE SOCIAL: 1170 SQUARE BEAVER HALL
MONTRÉAL

USINES: MONTRÉAL ET SAINT-JEAN, QUÉ.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES VILLES IMPORTANTES

Nos Amis de Thetford-les-MinesCompliments de
U.-J. BRUNEAU
Représentant Tip Top Tailors Ltd.
MARCHAND-TAILLEUR
MERCERIES, ETC., ETC.
ASBESTOS, P.Q.Compliments de
J.-H. TURCOTTE
BIJOUTIER
304, rue Notre-Dame
THETFORD MINES, P.Q.Avec les compliments de
C. BOISCLAIR
HORLOGER et BIJOUTIER
ASBESTOS, P.Q.Longue vie aux membres du S. C.
de Thetford Mines.**JOS. ROBERGE**Compliments
de
T.-P. GAGNON
247 Notre-Dame
THETFORD MINES**CHARLES FORTIN**FABRICANT DU "COMPOSE SAPIN FORTIN"
ROBERTSONVILLE, COMTE DE MEGANTIC

"COMPOSE SAPIN FORTIN" pour le rhume

Est le meilleur remède pour traiter toutes les maladies concernant les
poumons, tels que RHUME, GRIPPE, COQUELUCHE.
Pour vous convaincre de sa supériorité, essayez-en une couple de bou-
telles et vous constaterez tout de suite la merveilleuse efficacité.VENDU DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.
Manufacturier: CARLES FORTIN, Robertsonville, cté Mégantic**ARISTIDE ROY**

Boucher-Epicier

Marchandises sèches

Tél. Bell 275-W.

244 Notre-Dame

THETFORD MINES P.Q.

Hudon Frères

FERRONNERIE QUINCAILLERIE

333 Notre-Dame

Tél. 598

La Ferronnerie Demers, Ltée

303-305 Notre-Dame - THETFORD MINES, P.Q.

COMPLIMENTS DU

MAGASIN BELIVEAU

SPECIALITE POUR HOMMES

327, RUE NOTRE-DAME - Tél.: 38 - THETFORD MINES, P.Q.

ALPHONSE BLAIS

MARCHAND GENERAL

Epiceries, Nouveautés et Ferronnerie

THETFORD MINES :: :: P.Q.

Compliments de

PARIS RESTAURANT

A. BEY, prop.

271, NOTRE-DAME - THETFORD MINES, P.Q.

Tél.: BELL 158

J.-B. MARTINMARCHAND de Fournitures de Maison, Poêles,
Couchettes en fer et en cuivre,
Sets de chambres, etc.

339, rue NOTRE-DAME - THETFORD MINES, P.Q.

Nous nous réjouissons de l'établissement du Syndicat Catholique
dans notre localité et lui souhaitons le meilleur succès pour le
bien-être de l'ouvrier et de sa famille.**Dubé & Frère**

CONFECTION — MERCERIES — CHAUSSURES

253 Notre-Dame

THETFORD MINES

"C'est ainsi que ça se verse!"

La Bière **MOLSON'S** Export

LA • BIÈRE • QUE • VOTRE • ARRIÈRE • GRAND - PÈRE • BUVAIT

Les Syndicats Catholiques à Thetford-les-Mines, P. Q.



J.-A. BLANCHARD

Le Syndicalisme Catholique à Thetford-les-Mines est encore jeune, car il n'existe des Syndicats professionnels proprement dits que depuis un an. Cependant depuis plusieurs années déjà les ouvriers de Thetford se réunissaient pour étudier leurs problèmes. C'est en 1931 que M. l'abbé Pierre Gravel fonda le Cercle Ouvrier de Thetford. Cette organisation groupait les ouvriers des différents métiers ou industries. Sous la direction dévouée de l'abbé Gravel les ouvriers se formèrent à l'étude des problèmes ouvriers, celui des mineurs d'amianté n'étant pas le moindre.

Le Cercle Ouvrier de Thetford, incorporé sous la loi des Clubs, ne pouvait profiter des avantages de la loi de l'Extension Juridique des Conventions de Travail, n'étant pas un syndicat professionnel.

Une transformation s'imposait donc. Elle s'opéra officiellement le 27 avril 1935 bien avant qu'elle fut décidée en assemblée générale du Cercle Ouvrier le 7 avril de la même année.

Le premier Syndicat professionnel qui naquit à Thetford fut celui des mineurs d'amianté. Dès le 27 avril il recevait son incorporation civile sous la loi des Syndicats professionnels et sous le nom de: "Syndicat National Catholique de l'Amianté Inc. de Thetford-les-Mines". La première assemblée régulière eut lieu le 28 avril sous la présidence de M. Jos.-O. Landry. Le comité exécutif était alors formé comme suit: MM. Jos.-O. Landry, président; Albert Mathieu, vice-président; J.-Arthur Blanchard, secrétaire - trésorier; Gaston Landry, Alphonse Roberge, Léonidas Marcoux et Roméo Tousignant, directeurs, et M. l'abbé Pierre Gravel, aumônier.

Le Syndicat Catholique National de l'Amianté Inc. débuta avec un effectif de près de 800 membres et s'est maintenu à ce nombre jusqu'au mois de juin 1935 alors que les officiers décidèrent d'organiser une grande Journée Syndicale, qui eut lieu le 9 juin. La plupart des mineurs d'amianté de la région, d'Asbestos, de Coleraine, de Lac Noir et d'East Broughton y assistèrent et manifestèrent le dé-

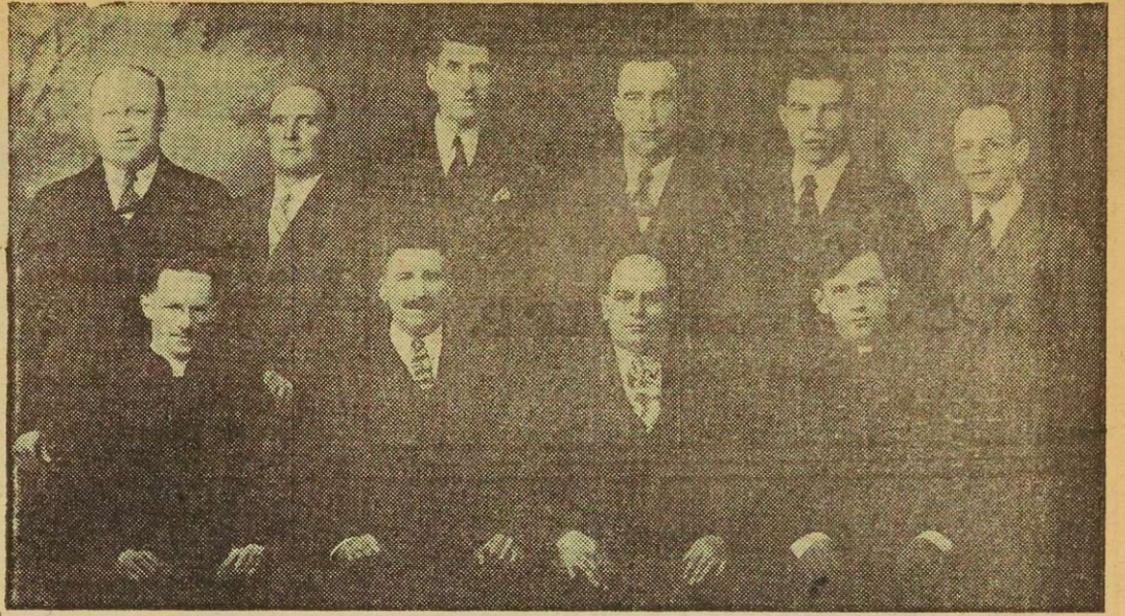
sir de se joindre au Syndicat de Thetford afin de donner tout leur appui au Syndicalisme Catholique et de répondre en même temps aux invitations lancées par les différents chefs tels que M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la Confédération, M. l'abbé J. François, aumônier des Syndicats Catholiques de Québec, M. Alfred Charpentier, président de la Confédération, M. Gérard Picard, secrétaire général, et quelques autres qui ont porté la parole durant cette belle journée syndicale. Vers le 15 juillet, les officiers du Syndicat de Thetford commencèrent à tenir des assemblées à East Broughton, Coleraine et Lac Noir avec des résultats toujours satisfaisants et ensuite à Asbestos, où les succès ont été plus grands encore, car au delà de douze cents mineurs se sont joints au syndicat dans l'espace de quelques semaines, ce qui formait un groupement de près de quatre mille membres au mois d'août. Il ne faut pas oublier que Thetford comptait pour sa part dix-neuf cents membres à cette date.

Un fait très important dans l'histoire du Syndicalisme Catholique à Thetford c'est que la journée syndicale a non seulement donné de bons fruits au Syndicat National Catholique de l'Amianté, mais aussi aux autres catégories d'ouvriers. Le lendemain prenait naissance dans la Ville de Thetford un Syndicat qui groupait cette fois des ouvriers de tous les métiers de la construction, il reçut son incorporation sous la loi des Syndicats professionnels sous le nom de Syndicat National Catholique du Bâtiment. Un peu plus tard un autre groupe se formait en comprenant tous les Barbiers Coiffeurs et Coiffeuses de la Ville de Thetford et dans un rayon de dix milles de la Ville.

Le Syndicat National Catholique de l'Amianté a continué ses activités jusqu'au mois de décembre alors que les membres apprirent la triste nouvelle que leur si dévoué aumônier M. l'abbé P. Gravel devait les quitter pour se rendre à la décision de Son Eminence le Cardinal Villeneuve qui le nommait vicaire à St-Roch de Québec.

Cette nouvelle jeta un voile de tristesse sur tous les membres.

La Providence a délégué aux membres du Syndicat un aumônier qui promet tout son concours et son dévouement pour mener à bonne fin l'oeuvre de M. l'abbé P. Gravel. C'est sous sa direction que prit naissance, au mois d'avril 1936, la Fédération Catholique des Employés de l'Amianté du Canada qui réunit les Syndicats d'Asbestos et d'East Broughton en association incorporée sous la loi des Syndicats professionnels de la Province de Québec, avec leur propre bureau de



Première rangée de gauche à droite: M. l'abbé Albert Aubert, aumônier du Syndicat d'Asbestos; MM. Jos.-O. Landry, président de la Fédération Catholique des Employés de l'Amianté du Canada; Oliva Cyr, vice-président de la Fédération; M. l'abbé Joseph Campagna, aumônier général. Debout, de gauche à droite: MM. J.-Art. Blanchard, secrétaire-trésorier; Napoléon Jolin, Alphonse Labbé, directeurs; Antoine Giguère, vérificateur, Etienne Demers, directeur; Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C. Cette photo représente le Conseil Exécutif de la Fédération Catholique des Employés de l'Amianté du Canada, qui réunit les Syndicats d'Asbestos, d'East Broughton et de Thetford-les-Mines.



Première rangée de gauche à droite: M. Albert Mathieu, vice-président; M. l'abbé Pierre Gravel, aumônier-fondateur; MM. Jos.-O. Landry, président; J.-Art. Blanchard, secrétaire-trésorier. Debout, de gauche à droite: MM. Gaston Landry, Alphonse Roberge, Roméo Tousignant, Léonidas Marcoux, directeurs du Syndicat National Catholique de l'Amianté Inc. de Thetford-les-Mines.

direction dans leur municipalité ainsi que le Syndicat de Thetford.

La Fédération Catholique des Employés de l'Amianté du Canada a son siège social à Thetford. Nous comptons en faire un succès avec le concours de tous les membres des Syndicats affiliés.

Il nous fait plaisir de donner ici les noms des principaux officiers qui composent le bureau de direction de cette belle Fédération. Ce sont: MM. Jos.-O. Landry, président, de Thetford; Oliva Cyr, vice-président, d'Asbestos; J. Arthur Blanchard, secrétaire-trésorier, de Thetford; Antoine Giguère, vérificateur, d'East Broughton; Napoléon Jolin, d'East Broughton; Etienne Demers, d'Asbestos; et Alphonse Labbé de Thetford, directeur; M. l'abbé J. Campagna, aumônier général.

Espérons que tous les membres des Syndicats affiliés se feront un devoir de coopérer avec les officiers de chaque syndicat pour que la bonne entente règne dans les rangs de ces syndicats si bien fondés et qui promettent un succès dans un avenir assez rapproché.

J. Arthur BLANCHARD, Secrétaire-trésorier.

AVEC LES HOMMAGES
de
l'Hôtel de Ville
de
Thetford Mines

COMPLIMENTS
de
T.-L. ALBE
MARCHAND GENERAL
au succès de "La Vie Syndicale", organe des
Syndicats Catholiques Nationaux
L'ALBE, THETFORD MINES, P.Q.

NOS AMIS DE ST-HYACINTHE

AVEC LES HOMMAGES
de

J.-C.-A. Turcotte, M.P.P.
Comté Richelieu

Avec les hommages de

J.-A. & M. Côté
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
SAINT-HYACINTHE

H. Messier & Fils Enreg.

EPICERIE — POISSON

46 RUE CASCADE

Tél. 178

Ernest-J. Chartier

136, rue Girouard - ST-HYACINTHE, Qué.

Distributeur du fameux anthracite écossais.

Téléphone: 95

Tél. public 484; privé 150

OMER PREGENT, prop.

Hôtel St-Hyacinthe

HOMMAGES
du

Collège du Sacré-Coeur
SAINT-HYACINTHE

AVEC LES HOMMAGES
des

RR. PP. Dominicains
PAROISSE NOTRE-DAME
ST-HYACINTHE

Avec les hommages de

Maison Mère des Soeurs de St-Joseph
ST-HYACINTHE

La Supérieure
de la
Présentation de Marie
ST-HYACINTHE

88, RUE SAINT-SIMON

Tél. 112

M.-O. DAVID & CIE ENREG.

J.-E. CADIEUX, prop.

SAINT-HYACINTHE

**Le mouvement
syndical à
St-Hyacinthe**

Le mouvement syndical catholique prit naissance à St-Hyacinthe, le 6 mai 1919. Un groupe d'employés de la maison Casavant et Frère fut convoqué par l'abbé P. S. Desranleau. Le directeur des oeuvres sociales de Montréal, M. l'abbé Edmour Hébert, fait connaître le but et les moyens d'action des syndicats catholiques. Soixante et un membres donnent leur adhésion. Voici la composition du premier conseil: président, J. E. Lefebvre; vice-président, John Poitras; secrétaire, Joseph Trempe; trésorier, L.-G. Saurette; conseillers, A. Bédard, A. Languérand, Napoléon Tétreault; ce dernier est encore officier du même syndicat.

Notre grande maison d'orgues canadiennes, accorde dès le début un contrat d'atelier fermé. Les officiers actuels sont: Euclide Brunette, président; Napoléon Tétreault, vice-président; Conrad Quintal, secrétaire; Eusèbe Gaudet, trésorier.

Ce syndicat a connu des jours de prospérité et depuis plusieurs années, il paye à ses membres une indemnité pour les jours de maladie.

La même année furent fondés des syndicats groupant les mécaniciens, les ferblantiers et plombiers, les boulangers, les peintres.

Le 15 novembre 1926, une grande assemblée ouvrière réunissait plus de mille auditeurs. Des discours furent prononcés par l'abbé C. E. Héту, aumônier des syndicats, M. le curé N. Desmarais, M. O. Filion et quelques autres.

C'est à cette époque que remonte la fondation du syndicat de l'imprimerie. Les premiers officiers furent: Armand Beaudoin, président; Lionel Leblanc, vice-président; M. Grégoire, secrétaire-financier; A. Robida, trésorier.

Les directeurs de la Compagnie d'Imprimerie et de Comptabilité de St-Hyacinthe signent un contrat d'atelier fermé qui fut respecté pendant plusieurs années. Les officiers actuels du syndicat sont: Stanislas Côté, président; Alfred Robida, vice-président; Esthel Leblanc, trésorier; Odilon Chabot, secrétaire.

En 1927, pour régler une grève de l'Internationale à l'Empire Clothing Mfg Co., un syndicat fut fondé et reconnu par le gérant. C'est le même M. A. Leibovitch qui dirige aujourd'hui cette industrie. Ce syndicat de la confection fut rétabli cette année. Il travaille actuellement à faire respecter les clauses du contrat collectif en vigueur.

Un conseil central groupant les délégués des syndicats de notre ville fut fondé en 1927. Il compte actuellement quarante-deux délégués et ses réunions se tiennent régulièrement tous les mois. Voici les noms des principaux officiers: M. Albani Blanchard, président; Odilon Chabot, vice-président; Esthel Leblanc, secrétaire; Napoléon Tétreault, trésorier.

En 1927, les travailleurs dans les métiers de la cons-

truction se séparent de l'Union des Menuisiers et se groupent dans leur propre syndicat.

A l'automne de 1934 ils voulurent faire bénéficier les ouvriers de St-Hyacinthe de la nouvelle loi des conventions collectives de travail. Quelques-uns — qui n'étaient pas du syndicat — mettent obstacle et suscitent une lutte dont les travailleurs furent les victimes. Les salaires payés aux ouvriers du bâtiment chez nous sont les plus bas de la province.

Les officiers actuels sont: MM. Omer Desmarais, président; Arthur Patenaude, vice-président; Omer Bell, secrétaire; Napoléon Larue, trésorier.

Au début de 1935, messieurs les barbiers et coiffeurs se groupent. Un syndicat est formé pour les patrons et un autre pour les employés. Leurs confrères de Drummondville et de Granby se joignent aux premiers groupes. Presque tous les travailleurs de ce métier sont actuellement membres de l'organisation.

Depuis plus d'un an ils ont signé une convention collective de travail, qui donne satisfaction aux intéressés.

Vers le même temps quelques patrons du bâtiment manifestent le désir de se grouper. Ce fut bientôt fait. Ce syndicat existe encore. Au mois de mai dernier, des difficultés surviennent à la Consolidated Silk Mills Ltd. On fait appel au Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques. La formation d'un syndicat est décidée et un conseil est élu. Le lendemain les officiers vont rencontrer le gérant et une entente est conclue. Deux départements de cette industrie ont obtenu l'atelier fermé.

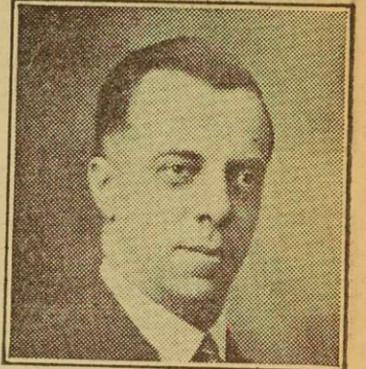
Encouragés par l'exemple de leurs confrères, quelques employés de la Penman's Ltd commencent à parler d'union. M. F. X. Bailey, gérant, permet à nos officiers de faire de la bonne propagande au milieu de ses employés. Ces derniers comprennent leur intérêt et répondent à l'appel. Ce syndicat ainsi que le précédent est affilié à la Fédération du Textile de la province de Québec.

L'élan est donné et de partout on fait appel à notre comité de propagande. Cependant les autorités de la Good-year Cotton Co. ne veulent pas, pour le moment, de groupement ouvrier chez eux. Ce n'est que partie remise, nous l'espérons.

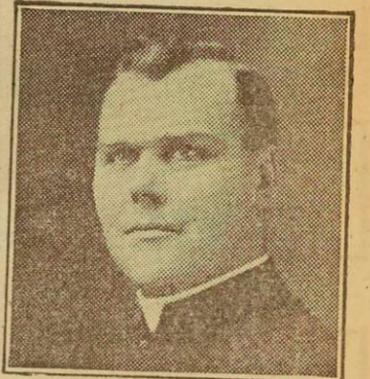
Puis ce sont les tanneurs et corroyeurs de la Cie Duclos et Payan. C'est le plus jeune syndicat. Il a reçu tout dernièrement l'approbation des autorités de l'industrie et il est

maintenant incorporé. Il représente un groupe important des ouvriers de ce métier. Au moment où paraîtront ces lignes, les ouvriers mécaniciens de O. Chalifoux et Fils seront probablement syndiqués. D'autres groupes de travailleurs nous appellent aussi à leur aide. Le comité de propagande travaille avec ardeur pour ré-

(Suitet à la page 16)



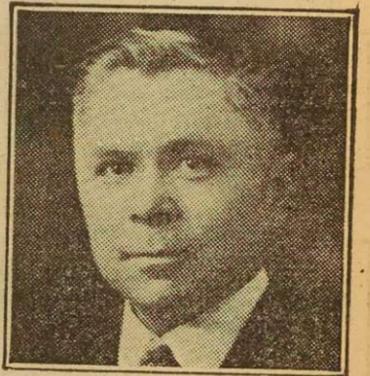
M. Albany BLANCHARD, président du Comité Central de St-Hyacinthe.



M. l'abbé E.-A. MARTEL



M. Esthel LEBANC



M. Omer BELL.

Magasin Moderne

5c à \$1.00

C.-O. LUSSIER, prop.

67, RUE ST-FRANÇOIS

Tél. 172F

SAINT-HYACINTHE

Meubles - Glacières - Tapis - Prélarts - Poêles - Radios - Laveuses

J. JETTE

MEUBLIER

Tél.: 214 - Coin St-François et St-Antoine - Place du Marché

ST-HYACINTHE, P.Q.

LE MEILLEUR ENDROIT POUR VOS MEUBLES.

Nos amis de St-Hyacinthe

Le programme...

(Suite de la page 11)

ciers il ne doit pas y avoir des professionnels et des hommes instruits; non! il doit y avoir des professionnels, même des prêtres; mais il faut surtout qu'il y ait des hommes du peuple et des différentes classes du peuple: des ouvriers pour aller chez les ouvriers, des agriculteurs pour aller chez les agriculteurs, même, j'irai jusqu'à dire des chômeurs pour aller chez les chômeurs.

Si la science sociale et l'éloquence populaire sont nécessaires à ces conférenciers, les qualités morales ne le sont pas moins. Il ne faut pas l'oublier, le peuple en a assez des beaux parleurs qui sont venus le tromper, qui se sont présentés à lui sous la figure de sauveurs et d'amis et qui, au fond, n'étaient que des loups ravisseurs, c'est-à-dire des exploitateurs ou des individus qui voulaient s'élever à la faveur populaire. C'est pourquoi les conférenciers qu'on lui enverra devront être parfaitement désintéressés, n'avoir d'autre ambition que la gloire de Dieu et le bien de leurs auditeurs; ils devront être animés d'un grand esprit surnaturel.

* * *

C'est ce qu'a compris l'initiateur de tant d'œuvres admirables, le R. P. Papin Archambault, S.J.

Au printemps de 1933, il annonça que l'École Sociale Populaire ouvrait une école normale pour préparer des conférenciers capables de diffuser la doctrine sociale de l'Église dans les milieux populaires. Il invita les chefs ouvriers qui se sentaient des dispositions pour ce genre d'apostolat à s'inscrire comme élèves à cette nouvelle école.

Les adhésions vinrent nombreuses; il choisit ceux qu'il connaissait ou qui lui étaient recommandés comme des hommes non seulement aptes à suivre les cours mais surtout comme offrant les plus solides garanties morales. La première année, il en admit une douzaine et les deux autres années, une vingtaine.

Le fondateur de cette école normale nouveau genre s'est assuré le concours de quelques professeurs de sciences sociales; et, chaque année, quand arrive le commencement d'août, il part pour une huitaine de jours avec professeurs et élèves et va ouvrir ses cours dans une délicieuse villa située à Belle-Plage, près de Vaudreuil, au bord du lac des Deux-Montagnes. Cette villa, qui porte le nom de Notre-Dame-de-Liesse, est la maison d'été des scolastiques jésuites; c'est dire que tout y respire la piété et qu'elle se prête merveilleusement au travail et au repos, au recueillement et à d'agréables récréations.

Là, on n'est pas en vacances (ni "en pénitence chez les Jésuites!"). Y est-on en retraite fermée? Je serais porté à répondre: Oui. Mais c'est une retraite fermée spéciale. Le matin, on y fait la méditation sur un sujet social, par exemple sur le devoir des catholiques de répondre aux direc-

(Suitet à la page 16)

Théo. Ménard

BOULANGER

43, rue Piété - ST-HYACINTHE

Tél. Magasin 237

Lalime & Cadorette Enrg.

H.-O. Cadorette, prop.

107 Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Marché: 202

J.-E. GABOURY
BOUCHER

SAINT-HYACINTHE, P.Q.

HOTEL UNION

Le BENOIT, prop.

47, rue Laframboise
ST-HYACINTHE, P.Q.

Pharmacie St-Hyacinthe

J.-H.-E. BRODEUR, prop.

165, RUE CASCADES

Avec les compliments
de la

LAITERIE YAMASKA

LAIT PASTEURISE

A. RONDEAU, prop.

44, rue Lafontaine Tél. 34
ST-HYACINTHE, P.Q.

Tôle gaufree

"Idéale"

Enreg.

R. LASSONDE, prop.

SAINT-HYACINTHE, P.Q.

JOS. SOUAID & CO

116, rue St-Antoine Tél. 686

ST-HYACINTHE, P.Q.

J.-D. Desrosiers

141-143 Cascades

SAINT-HYACINTHE

**Manufacture de Boîtes
de St-Hyacinthe**

SAINT-HYACINTHE, P.Q.

HOMMAGES

d'
EMILE BOUCHARD

RESTAURATEUR

SAINT-HYACINTHE

Voici l'automne . . .

Ce sera bientôt l'automne . . . l'époque des beaux voyages.

Une température idéale, ni trop chaude le jour, ni trop froide la nuit; des paysages revêtus des plus brillants coloris; des routes moins encombrées, permettant les longues promenades faites à loisir . . . N'est-ce pas là trois éléments qui rendent plus agréable que jamais un voyage dans la province de Québec?

Quellé que soit la région que l'on visite, que ce soit la vallée de la Gatineau, celle de la Lièvre, les Laurentides au nord de Montréal, la vallée du Saint-Maurice, Québec et Charlevoix, le Saguenay, le lac Saint-Jean, les cantons de l'Est, le bas Saint-Laurent ou la Gaspésie, on est assuré de retrouver partout ces éléments qui, s'ajoutant aux attraits déjà si nombreux de ces diverses régions, rendent le voyage d'automne plus captivant et laissent d'inoubliables souvenirs.

Pour faciliter les voyages à travers la province, l'Office Provincial du Tourisme met à la disposition des automobilistes une brochure intitulée "Québec — Ses régions de tourisme", dans laquelle sont décrites brièvement les différentes régions de la province. Cette brochure et la carte routière et touristique de la province sont envoyées gratuitement à toute personne qui en fait la demande à

L'OFFICE PROVINCIAL DU TOURISME

Ministère de la Voirie

Parlement, Québec.

Avec les compliments et les
hommages de

M. Lucien Dugas, M. P.

Le programme...

(Suite de la page 15)

tives sociales de l'Eglise; on y entend la messe et reçoit la sainte communion avec une intention sociale, par exemple pour demander à Dieu de préserver les nôtres de l'erreur communiste. Dans le cours de la journée, on a, non pas des sermons, mais des conférences sociales; on en a deux, une l'avant-midi et l'autre l'après-midi. Pendant huit jours, bien des sujets y passent. Et pour que la classe soit réellement profitable, elle est précédée et suivie d'une étude.

Dans l'étude qui précède, l'élève, seul dans sa chambre, a devant lui le résumé du cours qui va être donné; il tâche de le comprendre. Dans celle qui suit, il rédige ses notes et s'efforce de s'assimiler la matière. Puis vient le cercle d'étude. Un élève répète la leçon. Le maître ne signerait pas toujours cette répétition. Que voulez-vous? il est sûr que saint Thomas n'eût jamais signé certains commentaires même de ses plus illustres disciples! Chacun peut ensuite demander des éclaircissements, poser des questions, ajouter ses réflexions. "Heure délicieuse, écrit le R. P. Archambault, où, réunis sous la large véranda qui fait face au lac, on sent planer au-dessus du groupe cet esprit de charité et de zèle qui marque les vrais apôtres."

A l'école normale de Vaudreuil, on ne manque pas de faire des exercices pratiques: le soir souvent on livre un des élèves aux interruptions de ses confrères et de ses professeurs dont le groupe se transforme en auditoire ouvrier, parfois mêlé de communistes. L'orateur doit exposer à cet auditoire un sujet expliqué dans les cours précédents: ce n'est pas toujours facile.

Il y a deux ans, S. Exc. Mgr le délégué apostolique, qui voulut bien passer une journée complète à l'école normale de Vaudreuil, assista à une de ces assemblées, et parut s'y intéresser vivement. Ce soir-là, les pseudo-communistes, surexcités outre mesure contre le capitalisme, probablement à cause de la présence d'un grand industriel de Montréal... multiplièrent les objections. Son Excellence tint à les réfuter elle-même; puis elle donna aux professeurs et aux élèves les conseils on ne peut plus pratiques sur la manière de se comporter avec les ouvriers.

* * *

Mais, une fois de retour, qu'ont fait les anciens de Vaudreuil. Ont-ils continué leur travail de formation? Depuis un an, ils ont tous les quinze jours une réunion. Dans cette réunion, un cours leur est donné sur un sujet doctrinal; puis ils discutent un sujet d'actualité. Espérons qu'ils viendront toujours de plus en plus nombreux à ces réunions nécessaires!

Mais sont-ils allés dans les milieux ouvriers faire connaître la doctrine sociale de l'Eglise? Plusieurs d'entre eux y exercent un apostolat fructueux. Mais, il ne faut pas l'oublier, le mouvement commence, le nombre de ces apôtres est encore restreint et ils sont, pour la plupart, chargés d'ou-

vres absorbantes et très importantes. C'est déjà beaucoup que les membres des associations auxquelles ils appartiennent profitent de leurs connaissances. Espérons que bientôt, leur nombre, leur audace et leur science augmentant, ils se répandront dans tous les milieux populaires, surtout dans ceux qui en ont le plus besoin, parce que plus menacés, et seront, selon les désirs ardents de l'apôtre qu'est le R. P. Archambault, une digue puissante contre le communisme qui envahi nos villes et menace nos campagnes!

(Les vingt-cinq ans de l'E.S.P.)

Lettre de Mgr Forget

Voici une lettre qu'adressait Mgr Forget, évêque de Saint-Jean au Président du Syndicat catholique des ouvriers de la construction récemment fondé à Saint-Jean:

Mon cher Président,

Par une lettre, datée de ce jour, vous m'annoncez que les ouvriers de la construction, dans la ville de Saint-Jean, sont en train de se constituer en groupe syndical catholique, selon la pensée et les directives des encycliques sociales de Léon XIII et de Pie XI.

Je ne saurais trop vous dire combien je me réjouis de cette initiative. J'y vois une garantie de paix entre ouvriers et patrons; j'y vois aussi une garantie de bien-être pour l'ouvrier qui s'unit à ses compagnons de travail pour améliorer son sort dans le respect de ses droits inviolables, mais aussi dans la compréhension de ses devoirs pour le règne de la justice et de la charité.

J'ai confiance que dans l'organisation de votre syndicat vous recevrez confiance de la part de vos camarades et appui de tous les citoyens soucieux d'un ordre social chrétien. J'ai confiance que les employeurs, rejetant des préventions bien compréhensibles, favoriseront votre mouvement syndical, dont l'opportunité paraît si évidente.

Pour ma part, je tiens à vous affirmer que de toutes manières je seconderai votre organisation. Dès ce moment, je nomme, pour me représenter à vos côtés, l'abbé Léopold Gauthier. Par ses études antérieures comme par son expérience des choses syndicales, il est préparé à vous faire un aumônier de première valeur.

Veillez recevoir, cher Président, pour vous-même et pour tous vos compagnons du Syndicat catholique ma plus paternelle bénédiction et mes meilleurs vœux de succès.

ANASTASE,
Evêque de Saint-Jean.

Le mouvement...

(Suite de la page 11)

pondre à toutes ces demandes. Au cours de 1934-35 nos propagandistes ont rendu possible la fondation de deux syndicats à Drummondville. Il s'est établi ainsi un mouvement de sympathie entre les travailleurs de ces deux villes, ils continuent à s'aider et à se soutenir.

Depuis quelques mois, nos officiers ont prêté main forte à leurs amis de Farnham et de Granby. Cinq nouveaux syndicats de l'industrie et du bâtiment furent fondés.

Malgré les difficultés inévitables du mouvement, malgré l'opposition manifeste de gens qui auraient dû nous aider, le mouvement syndical prend de l'ampleur à St-Hyacinthe. Nous comptons dans nos rangs un peu plus de cinq cents travailleurs. Et le recrutement se continue.

CHAUFFAGE par "circulation forcée"

Le plus économique de tous les systèmes de chauffage central — merveilleux rendement — construit pour durer. Prix d'installation ne dépassant pas vos possibilités immédiates.

J. - W. JETTE Limitée

CHAUFFAGE et PLOMBERIE

2114 EST, RUE RACHEL MONTREAL TEL: AM. 1788
Service d'ingénieurs et d'ouvriers spécialisés.

TOUJOURS

le même bon vieux

GIN CANADIEN
CROIX D'OR
melchers

MAIS!

dans un
NOUVEAU
FLACON
PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Berthierville

Plus de
300,000 Verres
par Jour!



BIÈRE

BLACK HORSE

DAWES

LA BIÈRE EN BOUTEILLE SE VENDANT LE PLUS AU CANADA